



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 3 novembre 2015 – N°149 /H030

## **Commission Services publics et services aux publics**

**Programme de travail 2016**

<b>Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).....</b>	<b>3</b>
<b>Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).....</b>	<b>7</b>
<b>Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES).....</b>	<b>12</b>
<b>Ministères des Affaires sociales et de la santé, de l'Économie et des finances, du Travail, de l'emploi et du dialogue social.....</b>	<b>17</b>
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire.....</b>	<b>22</b>
<b>Ministère de la Défense.....</b>	<b>25</b>
<b>Ministère de l'Économie et des Finances.....</b>	<b>28</b>
<b>Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.....</b>	<b>32</b>
<b>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.....</b>	<b>40</b>
<b>Ministère de l'Intérieur.....</b>	<b>49</b>
<b>Ministère de la Justice.....</b>	<b>51</b>
<b>Mutualité sociale agricole (MSA)- Caisse centrale.....</b>	<b>56</b>
<b>Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).....</b>	<b>65</b>

# Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

## Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche (DSER)

### 1. Exposé de synthèse

---

Les travaux de recherche et de nature statistique de la Cnaf s'inscrivent dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 signée en juillet 2013. Au sein de la Cnaf, la direction des Statistiques, des Études et de la Recherche (DSER) est chargée de produire et analyser toutes les statistiques relatives à la politique familiale et sociale, notamment dans le champ des prestations légales et sociales. La DSER réalise également des travaux de prévisions, simulations de mesures de politique sociale et familiale, à l'aide de différents outils dont elle s'est dotée. Elle participe à l'analyse et la conduite d'études sur les politiques familiales et sociales. Elle anime en outre des recherches sur les questions sociales et familiales et sur l'évaluation des politiques.

Et enfin, elle s'est engagée depuis fin 2014 dans la démarche d'accès public aux données reprise sous le principe d'Open data. L'objectif de cette démarche étant de répondre à l'ambition fixée par l'Union européenne d'améliorer la transparence de la gouvernance des services publics. Pendant les années 2015 et 2016, les données « moissonnées » porteront sur les champs de la connaissance des allocataires, la performance des CAF, et les services offerts par celles-ci.

Les grands axes du programme de travail de la DSER pour 2016 ne sont pas arrêtés à ce jour, on peut néanmoins mettre l'accent sur les travaux d'ores et déjà engagés en 2015 qui se poursuivront en 2016.

Un projet de refonte des chaînes statistiques relatives aux données allocataires exhaustives et aux produits associés a été lancé. Une première phase de ce projet a été conduite en 2012 et 2013 et a permis de définir la cible à atteindre. Ce projet a depuis été inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion et doit donc se poursuivre.

Par ailleurs, la chaîne expérimentale permettant de remonter des données sur les caractéristiques des enfants et de leurs familles accueillis dans les EAJE a été mise en place dans 4 départements, 7 autres seront concernés en 2016.

### 2. Travaux nouveaux pour 2016

---

#### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Reconduction de l'enquête nationale de satisfaction auprès des allocataires des Caf en 2016 : cette enquête devient annuelle et est conduite dans le cadre des engagements de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017.

#### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

Poursuite de la collaboration avec l'Insee pour l'enrichissement de l'enquête de revenus fiscaux avec les données des Caf.

Poursuite de la collaboration avec l'Insee dans le cadre du projet FILOSOFI (Système d'Information sur les Revenus Localisés).

#### 2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

L'Autorité de la statistique publique (ASP) a labellisé en 2012 les statistiques de la Cnaf relatives aux bénéficiaires de prestations légales individuelles.

Cette labellisation ne porte pour l'instant que sur un champ de nos productions mais nous souhaitons à terme la demander pour les autres statistiques que nous produisons, dont les statistiques relatives à l'action sociale.

Des résultats concernant la montée en charge de la « prime d'activité » seront transmis en fin d'année 2016.

## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016**

Une expérimentation de collecte statistique est conduite par la Caisse nationale des Allocations familiales auprès des établissements d'accueil du jeune enfant. Inscrite dans la COG, cette collecte a pour objectif d'améliorer la connaissance de la branche Famille sur les publics accueillis par les établissements d'accueil du jeune enfant, de façon à disposer des informations nécessaires pour conduire la politique de réduction des disparités territoriales et d'accès des familles les plus modestes aux modes d'accueil.

En 2016, 11 départements effectueront cette remontée (FILOUE)

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

La DSER assure un rôle d'animation et de pilotage du réseau des chargés d'études des Caf. Dans ce cadre, elle noue des partenariats d'échanges de données avec les principaux services statistiques ministériels (Dares, Éducation Nationale, Ministère du logement) et l'Insee. Ces échanges permettent au réseau des Caf de disposer de données de cadrage complémentaires aux données allocataires et utiles dans leurs diagnostics locaux. Inversement, les données Caf peuvent être valorisées au sein des services statistiques.

Au-delà de ces échanges, la branche Famille a la volonté de toujours mieux appréhender les phénomènes sociaux et travailler sur les problématiques sociales locales. C'est pourquoi, un partenariat national a été initié entre la Cnaf et l'Insee en 2009 pour mettre à disposition des Caf des données géoréférencées permettant de construire un certain nombre d'indicateurs statistiques sur les allocataires pour des zonages infra communaux (IRIS, ZUS). Ce partenariat se décline par des conventions locales entre les directions régionales de l'Insee et les Caf sur la mise à disposition de données géolocalisées complémentaires. Dans le cadre d'un partenariat CGET/CNAF, des résultats concernant les mutations des allocataires dans les nouveaux quartiers prioritaires pourraient être élaborés.

### **3.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Implication dans les missions de développement durable, à travers l'analyse des projets de politique sociale.

En 2016 la CNAF publiera un bilan « carbone » des émissions liées à son activité (notamment les déplacements de ses allocataires)

### **3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Amélioration et exploitation du modèle de microsimulation de la Cnaf, Myriade, qui reproduit la législation socio-fiscale sur un échantillon représentatif. Il est amplement mobilisé pour répondre aux commandes de la direction de la Cnaf ou des ministères de tutelle. Il sera également exploité dans le cadre de recherches visant à éclairer des débats de politiques publiques dans le champ de la redistribution. Ces travaux peuvent être ponctuels (fournir la répartition des familles bénéficiaires d'une prestation petite enfance par niveau de vie, par exemple) ou s'inscrire dans d'importants exercices d'évaluations ex ante dans le cadre de réflexions sur les réformes à venir.

Adaptation du panel de la Cnaf (suivi des allocataires des Caf au cours du temps) aux utilisateurs et automatisation de résultats annuels comportant la dimension longitudinale sur les prestations et les allocataires. PANAME est exploité dans le cadre des études visant à améliorer la connaissance des trajectoires des bénéficiaires de prestations sociales et familiales, et ainsi, mieux évaluer les politiques publiques mises en œuvre.

2016 verra la publication des premiers résultats de « montée en charge » de la prime d'activité », ainsi que des résultats issus d'une enquête sur les besoins des parents en termes de parentalité.

### 3.4. Aspects «européens »

Participation à un projet dans le cadre de PROGRESS visant à évaluer l'impact des rendez-vous des droits proposés à des bénéficiaires d'allocation chômage pour lutter contre le non-recours. Premières phases de RDV en T2/2016 dans le cadre d'un partenariat avec la DREES.

## 4. Opérations répétitives

Opérations	Type	Objectifs
<i>Fichier statistique national des allocataires des Caf :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Bénéficiaires des prestations légales</li> <li>. Bénéficiaires du Rsa</li> <li>. Bénéficiaires des prestations logement</li> </ul>	Données trimestrielles	Connaître le nombre de bénéficiaires de chaque prestation à une date donnée
<i>Cahier des données sociales</i>	Données annuelles	Politiques et actions des Caf en matière de prestations légales et d'action sociale
<i>Suivi social logement</i>	Données annuelles	Statistiques sur le suivi social logement
<i>Ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale</i>	Données annuelles	Statistiques des bénéficiaires de l'action sociale
<i>Aide à domicile</i>	Données annuelles	Données statistiques sur l'aide à domicile
<i>Accueil du jeune enfant</i>	Données annuelles	Données statistiques sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans et sur la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, un des axes majeurs des politiques en faveur de la petite enfance

### Publications à paraître au cours de 2016

La brochure statistique (annuelle) - disponible sur le site [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Études et statistiques  
 . Statistiques nationales - Les Prestations Familiales et sociales

Les fascicules (annuels) - disponibles sur le site [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Études et statistiques  
 . Les Bénéficiaires de Prestations légales – Aides au logement - Revenu minimum d'Insertion  
 . La ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale

Le cahier des données sociales (annuel) , disponible sur le site [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Études et statistiques

L'accueil du jeune enfant (annuel) - disponible sur le site [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Études et statistiques, observatoire national de la petite enfance

Les thèmes des dossiers d'études, du bulletin « l'e-ssentiel » et des revues « *Informations sociales* » et « *Politiques sociales et familiales* » pour 2016 cités ci-dessous ne sont pas arrêtés à ce jour.

Les dossiers d'études (mensuels) - 12 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques

La Revue "*Informations Sociales*" (annuelle) - 6 numéros à paraître dans l'année – sommaires et résumés disponibles sur caf.fr, rubrique Études et statistiques

La Revue "*Politiques sociales et familiales*" (trimestrielle) - 4 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques

L'e-ssentiel (mensuel) - 12 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques

RSA-conjoncture (trimestriel) – 4 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques

## **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Néant

# Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

## Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR)

### 1. Exposé de synthèse

Les lois récentes en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques à venir de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche de la Cnav. La DSPR doit en effet investir prioritairement et fortement en 2016 et les années suivantes pour faire évoluer son système d'information statistique pour tenir compte notamment des nouveaux dispositifs prévus dans la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites. Ainsi, dès 2016-2017, la mise en place d'une liquidation unique des retraites entre régimes alignés (régime général, MSA, RSI) va nécessiter des adaptations importantes. La liquidation unique prévoit que les retraités ayant cotisé à plusieurs régimes alignés aient dorénavant leur pension liquidée et payée par un seul de ces régimes, avec des règles de calcul harmonisées. Cette réforme va donc modifier à la fois le champ des retraités payés par le régime général, et la pension que celui-ci versera. La production statistique de la branche retraite devra en tenir compte tout en gérant au mieux les ruptures de séries (notamment sur le site statistiques, prospective et recherche de la Cnav sur lequel de nombreuses séries et données sont diffusées). La loi du 20 janvier 2014 crée également le Compte Prévention Pénibilité (dont la Cnav est opérateur) : la Cnav doit faire évoluer son système d'information statistique pour intégrer les données correspondantes, et s'organiser pour produire et mettre à disposition de ses partenaires (Dares...) les données statistiques qui leur sont nécessaires. Le système d'information statistique de la Cnav va également être impacté à court terme par le passage des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) aux Déclarations Sociales nominatives (DSN). Il doit enfin s'adapter et se préparer à la montée en charge des répertoires interrégimes qui sont sous la responsabilité de l'Union retraite. En lien avec le groupe statistique de l'Union Retraite, la DSPR poursuivra en 2016 ses investissements sur les possibilités d'exploitations statistiques du répertoire des échanges interrégimes de retraite (EIRR), et continuera à contribuer aux travaux préparatoires au projet interrégime de Répertoire des Gestion des Carrières Unique (RGCU). Les autres régimes de retraite, les Services statistiques ministériels sociaux (Drees, DARES), le Cor et la Direction de la Sécurité sociale sont également associés à ces travaux.

La DSPR devra gérer les conséquences des évolutions de son système d'information sur les partenaires à qui elle transmet déjà ses données (Insee, Drees, Inserm...) ou sur les séries labellisées depuis 2014 par l'Autorité de la Statistique Publique. Compte tenu de l'ensemble des évolutions ci-dessus, il sera difficile d'envisager de nouvelles opérations de production ou de mise à disposition de données avant que le système d'information statistique soit stabilisé.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'État et la Cnav. La COG 2014-2017 prévoit notamment que « *dans un contexte marqué par l'accélération du rythme des réformes des retraites, la Cnav renforcera son rôle d'expert de référence par son activité de recherche et de prospective. Ainsi, la Cnav poursuivra ses investissements relatifs aux projections du système de retraite afin d'éclairer et d'aider à la prise de décision des pouvoirs publics* ».

Tout au long de la COG, la Cnav continuera à faire évoluer et à exploiter le modèle de microsimulation Prisme, notamment pour alimenter les travaux et les rapports de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale et du Conseil d'Orientations des Retraites (dans un contexte où ce dernier publie à partir de 2014 des projections annuelles).

La Cnav renforce également sa contribution à l'animation et à la diffusion de la recherche. Elle est membre du groupement de recherche (GDR) « longévité et vieillissement » créé en janvier 2014. Elle assure la chefferie de ce projet et réalise sa lettre d'information. Déjà éditeur de la revue scientifique *Retraite et société*, la Cnav relance la revue *Gérontologie et Société*.

## **2. Travaux nouveaux pour 2016**

---

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

La Cnav collabore à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise le tirage de tout ou partie de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases de données mises à disposition des chercheurs.

L'enquête Motivations de départ à la retraite a déjà donné lieu à trois vagues (2010, 2012, 2014), réalisées en collaboration entre la Cnav, le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction de la Sécurité sociale (DSS). Une quatrième vague sera préparée.

La Cnav est associée à l'enquête Capacités, Aides et REssources des Seniors (CARE) de la Drees (dont les volets à domicile et en institution sont respectivement prévus pour 2015 et 2016).

### **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016**

En lien avec ses partenaires, la DSPR devra produire les données et informations statistiques attendues suite à la mise en œuvre du Compte Prévention Pénibilité prévu dans la loi de 2014 et entré en vigueur début 2015.

La DSPR poursuivra ses investissements sur les possibilités d'exploitation statistique des bases de données tous régimes gérées par l'Union retraite (EIRR, données fournies aux assurés dans le cadre des le cadre des campagnes « info-retraite »).

Afin d'éclairer le cumul emploi-retraite, la DSPR poursuivra les travaux d'appariement ponctuels de données individuelles en partenariat avec d'autres régimes. Cela concerne le RSI (appariements réalisés ou prévus en 2009, 2011, 2013, 2015, 2017). En 2014, à l'initiative de la Direction Retraite et Solidarité de la Caisse des dépôts, un rapprochement de fichiers entre la CNRACL, la CNAV, la CARPIMKO et l'IRCANTEC a été réalisé afin d'évaluer les situations de cumuls de fonctionnaires ayant liquidé leur pension à la CNRACL et ayant repris une activité en tant que salarié, non titulaire de la fonction publique (vacataire ou contractuel) ou en libéral. La base a été mise à disposition des partenaires (CNAV, CARPIMKO et IRCANTEC) de l'opération en novembre 2014. Son exploitation va se poursuivre. Cette opération pourra être reconduite.

Avec la Drees et la Cnamts, la Cnav est partenaire du projet Hygie de l'Irdes, qui permet l'étude des arrêts de travail en appariant des données de la Cnav (tirage d'échantillon, informations sur les carrières...) et de la Cnamts. De nouvelles vagues du panel Hygie seront mises en place.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

Le programme d'études de la DSPR vise à pouvoir répondre aux demandes externes (Direction de la Sécurité Sociale, Conseil d'Orientation des Retraites, Cour des comptes, Igas) ou internes (Conseil administration). Les principaux thèmes envisagés pour les années 2016 et suivantes sont les suivants :

- Contributivité, redistribution et solidarité ;
- Évaluation des effets des réformes (1993, 2003, 2010) ;
- Niveau de pension des retraités et faibles pensions ;
- Inégalités entre les hommes et les femmes ;
- Éclairages sur l'âge de départ à la retraite et les facteurs explicatifs ;
- Études sur les trajectoires professionnelles et les fins de carrière (cumul emploi-retraite, décote...).



## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016**

Comme indiqué dans l'exposé de synthèse, la Cnav devra en 2016 et après continuer à adapter son système d'information statistique aux changements des politiques sociales et des systèmes de gestion associés. La mise en place de la liquidation unique nécessitera de faire évoluer la production statistique de la branche retraite (en mettant en place des échanges de données individuelles à des fins statistiques entre régimes alignés, en faisant évoluer fortement chaînes de production et statistiques...). Le système d'information sera également impacté par le passage des DADS aux DSN.

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

La DSPR continuera à développer la mise à disposition de données régionales, départementales et locales sur le site statistique, prospective et recherche de la Cnav, en lien avec les organismes régionaux de la branche retraite (Carsat<sup>1</sup>, CGSS<sup>2</sup>). Des fiches départementales et régionales sur les retraités ont été mises en ligne pour la première fois mi-2015, avec des informations par département de résidence (et non uniquement en fonction du lieu de la caisse ayant liquidé par pension). Une réflexion sera menée sur les possibilités d'exploitation des indicateurs régime général sur la pauvreté et les revenus au niveau local qui vont être transmis par l'Insee à la DSPR dans le cadre du dispositif Filosofi.

### **3.2. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Dans le domaine de la production d'information statistique, le système d'information est enrichi en permanence pour prendre en compte les évolutions de la réglementation. Ces données servent de base aux travaux d'évaluation réalisés (cf. partie 2.3), et aux travaux de simulation et de prospectives.

#### **Amélioration des outils de simulations et du modèle de projection « Prisme »<sup>3</sup>**

*Le modèle de microsimulation PRISM, basé sur un échantillon au 2e de la population du régime général est utilisé depuis 2005 dans le cadre des projections de long terme pour les travaux du COR. Il est également mobilisé pour les projections de court terme et les simulations en projection, en particulier pour la préparation ou l'évaluation de réformes. Les travaux d'amélioration de Prisme se poursuivront en 2016, en particulier autour de la réversion, du minimum vieillesse, du cumul emploi-retraite ou du lien entre carrière et fécondité.*

### **3.4. Aspects «européens »**

La Cnav publie régulièrement des données sur les effectifs de retraités résidant à l'étranger, ainsi que sur les paiements à l'étranger. Elle est partenaire de l'enquête européenne SHARE sur le vieillissement (participation au comité de pilotage, au financement).

## **4. Opérations répétitives**

---

La DSPR pilote le système d'information statistique de la Cnav. Dans ce cadre, des fichiers exhaustifs ou des échantillons au 20è sont produits annuellement à partir des référentiels nationaux sur les assurés cotisants à partir des SNGI, SNGD, SNGC<sup>4</sup> et sur les prestataires. Le Système National Statistiques Prestataires (SNSP), source statistique de référence pour la branche retraite, est devenu mensuel en 2014.

---

1 Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

2 Caisse Générale de Sécurité Sociale.

3 PRISME : Modèle de « Projections sur les Retraites : Simulations, modélisation, Évaluation ».

4 SNGI, SNGD, SNGC : respectivement **S**ystème **N**ational de **G**estion d'**I**dentification, des **D**ossiers, des **C**arières.

D'autres bases sont également produites pour répondre à des problématiques spécifiques (cumul emploi retraite au sein du régime général, base HADES permettant de récupérer des informations sur les entreprises des DADS pour enrichir le système statistique, versements pour la retraite...). Des infocentres ont été mis à disposition des organismes régionaux de la branche pour faciliter l'exploitation de ces données (y compris à des fins de maîtrise de l'activité et des risques de la branche vieillesse du régime général).

Le site statistiques, prospective et recherche de la Cnav ouvert mi-2014 permet une diffusion large des données et publications statistiques de la DSPR (fiches statistiques, abrégé statistique, recueil statistique). Des données sur le mois écoulé sont maintenant mises à disposition tout au long de l'année. Conformément à la politique d'open data, la plupart des données et notamment l'ensemble des données du recueil statistique annuel sont dorénavant facilement téléchargeables (fichier excel). Le champ des données disponibles sur le site est progressivement élargi, et une meilleure articulation entre les données est recherchée. Le site donne également accès aux publications éditées par la DSPR : la publication *Cadr'@ge* trimestrielle diffusée uniquement sur support électronique lancée en décembre 2007, *Les Cahiers de la Cnav*, (documents de travail), les revues scientifiques (*Retraite et Société*, *Gérontologie et Société*).

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information socio-démographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases interrégimes de la Drees : l'enquête annuelle de la Drees auprès des caisses de retraites et l'enquête annuelle auprès des caisses versant des allocations de minimum vieillesse, ainsi que tous les quatre ans l'échantillon interrégime de cotisant (EIC, dernière collecte en 2015) et l'échantillon interrégime de retraités (EIR, dernière collecte en 2013), l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (2003, 2006, 2012). La Cnav fournit également annuellement des données individuelles sur les retraités à l'Insee dans le cadre du projet Filosofi, visant une meilleure connaissance des revenus et des niveaux de vie. La Cnav alimente annuellement la cohorte Constances de l'Inserm, et fournit des données à d'autres opérations statistiques (InVS, Ined...).

Le vieillissement étant un champ d'activité transversal, avec de multiples producteurs d'informations, d'études et de recherche, il est important de faciliter la circulation de l'information sur ces thèmes. La Cnav y contribue notamment via son appui au groupement de recherche sur le vieillissement «Longévité et vieillissements ». La DSPR fournit un appui au pilotage de la gouvernance et à la mise en œuvre du programme d'actions du GDR, notamment aux journées scientifiques sur un thème, sur les méthodes et sur les données, au séminaire d'été sur les appels d'offre, contribution à l'alimentation du site internet du GDR géré par l'Ined ouvert en 2015). La DSPR contribue aussi à l'animation et à la coordination de la recherche en lien avec le GDR, notamment en produisant la lettre d'information du GDR.

Opérations	Type	Objectifs
Prestataires et allocations liés aux retraites Comportements face à la retraite <b>Cnav</b>	Exploitation de la base de gestion des assurés et retraités ainsi que de fichiers comptables	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites

## 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

# Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)

## 1. Exposé de synthèse

---

En 2016, l'IRDES poursuivra ses travaux dans le cadre d'un programme quadriennal établi pour la période 2014-2017. Le programme statistique comprendra ainsi :

- La production, la gestion et la maintenance des sources statistiques ;
- La réalisation d'études et de recherches selon les pôles suivants :
  - Pôle 1. Organisation et financement des soins ambulatoires, régulation des professions de santé, pratiques professionnelles.
    - Les travaux d'analyse et d'évaluation.
    - Les travaux prospectifs dans le cadre des politiques publiques.
  - Pôle 2. Performance des soins hospitaliers et de long terme
    - Organisation, financement, qualité et recours aux soins hospitaliers, alternatives à l'hospitalisation.
    - Soins de long terme, soins psychiatriques.
  - Pôle 3. Etat de santé, recours aux soins et déterminants.
    - La mesure de l'état de santé, les inégalités de santé et de recours aux soins.
    - Les relations entre la santé et caractéristiques individuelles et sociales (situation de travail, migration, capital social).
    - La consommation et la prescription de médicaments.
  - Pôle 4 Systèmes de santé, financement, assurance et régulation.
    - Assurance maladie obligatoire et complémentaire : financement et dépenses.
    - Assurance maladie et marché du travail.
    - Impacts des réformes de l'assurance maladie, régulation du médicament.
    - Etudes macro-économiques, comparaison des systèmes de santé.
  - Pôle 5 Santé et territoires.
    - Accessibilité spatiale aux soins.
    - Variabilité territoriale des pratiques de soins.

Dans le cadre de ce programme, en 2016 l'Irdes sera impliqué dans l'enrichissement et l'exploitation des outils suivants :

- Le projet MONACO d'appariement de l'enquête Santé Protection Sociale (ESPS) 2012 avec les données de remboursement de soins des complémentaires santé <http://www.irdes.fr/recherche/partenariats/monaco-methodes-outils-et-normes-pour-la-mise-en-commun-de-donnees-de-l-assurance-complementaire-et-obligatoire/actualites.html>
- La base Hygie 2005-2012 <http://www.irdes.fr/recherche/partenariats/hygie-systeme-d-information-sur-les-indemnitees-journalieres/actualites.html>
- La base Eco-Santé <http://www.ecosante.fr>.

L'enquête santé est protection sociale (ESPS) qui avait été mise en place par l'Irdes en 1988 a été réalisé pour la dernière fois en 2014. La vague prévue en 2016 n'aura donc pas lieu.

<b>OUTILS ET ENQUETES IRDES</b>	<b>Unité responsable</b>	<b>Observations</b>
Enquête Santé et Protection Sociale	IRDES	L'enquête ESPS ne sera pas reconduite en 2016.
MONACO	IRDES	Appariement des données de remboursement des OCAM à l'enquête ESPS. Le test sur l'année 2010 ayant conclu à la faisabilité technique de cet appariement, la prolongation de ce projet sur les données de l'enquête ESPS 2012 est en cours.
Hygie	IRDES	Données Cnav - Cnamts 2005-2012.
ECO-SANTE : Base de données multi-sources en économie de la santé	IRDES	En accès libre et gratuit sur <a href="http://www.ecosante.fr">www.ecosante.fr</a> . Mise à jour mensuelle.

Le projet MONACO d'appariement de l'ESPS avec les données des complémentaires santé dont la faisabilité a été montrée sur la base des données de l'enquête ESPS 2010, est en cours de mise en œuvre sur les données de l'opération ESPS 2012 afin d'obtenir un échantillon de taille suffisante pour de premières analyses statistiques. Ce travail se prolongera sur l'année 2016.

L'enrichissement du panel Hygie sur les arrêts de travail débuté en 2005 contiendra à la fin de l'année 2015 des données sur la période 2005-2012. La poursuite du panel Hygie au-delà de l'année 2012 est en cours d'élaboration.

L'Irdes poursuit par ailleurs l'enrichissement et la mise à jour de l'outil Eco-santé qui rassemble plus de **7 millions de données chiffrées** dans le domaine de l'économie de la santé : Dépenses de santé, Etat de santé, Professions de santé, Hôpitaux, Secteur pharmaceutique, Protection sociale, Démographie, Indicateurs économiques.

De façon plus générale les travaux de l'IRDES continueront à s'appuyer sur les sources administratives suivantes :

<b>Les bases administratives mobilisées par l'Irdes</b>	<b>Unité responsable</b>	<b>Observations</b>
EGB	CNAMTS	Echantillon généraliste de bénéficiaires – base de sondage de l'ESPS
SNIIR-AM	CNAMTS	Données appariées avec l'enquête ESPS – données mobilisées pour la base Hygie, données mobilisées pour l'évaluation des ENMR.
PMSI	ATIH	Données appariées avec l'enquête ESPS – Travaux sur les parcours hospitaliers
ENCC	ATIH	Travaux sur les parcours hospitaliers
RIM-P, RAPS, FINES, Enquête Etablissements sociaux	ATIH, DREES	Projets de recherche « psychiatrie »
Données de carrière	CNAV	Mobilisées pour la base Hygie

## 2. Travaux nouveaux pour 2016

En 2016, l'Irdes n'a pas de projet de nouvelle enquête, ni de constitution de nouvelle base de données. En 2016, les projets concernent l'enrichissement de dispositifs déjà existant.

## 4. Opérations répétitives

---

En 2016, l'Irdes poursuit donc l'enrichissement de trois outils que sont MONACO (appariement de l'enquête ESPS avec les données de remboursement de soins des complémentaires santé), Hygie (base de données médico-administrative alliant les données du Sniiram et du fichier de la Cnav sur les carrières) et Eco-santé (base données en économie de la santé).

### **4.1. Méthodes, outils, normes pour la mise en commun de données des Assurances complémentaires et obligatoires (Monaco), un appariement de l'enquête ESPS avec les données d'organismes complémentaires**

Le projet MONACO, projet d'appariement des prestations portées à remboursement auprès des organismes d'assurance maladie complémentaire avec les données croisées de l'Assurance maladie obligatoire et de l'enquête ESPS est porté par l'Institut des données de santé (IDS) et réalisé par l'Irdes.

L'enjeu de ce projet est l'étude des restes à charge des ménages en santé après les remboursements des régimes obligatoires et complémentaires.

Le projet MONACO a fait l'objet d'un test de faisabilité réalisé à partir des informations de l'enquête ESPS 2010 qui a donné lieu à un rapport remis à l'Institut des données de santé (IDS) en juin 2013 et d'une publication de l'Irdes en 2014 (cf. Questions d'économie de la santé n°194, janvier 2014). Les premiers résultats établis sur un échantillon de 2 440 individus sont encourageants. Ils montrent un taux d'appariement, pour les soins ambulatoires uniquement de 94 % des lignes de remboursements complémentaires et des 71 % des lignes de remboursements obligatoires. Il faudra attendre les premières exploitations des données individuelles sur un échantillon plus important pour confirmer la qualité de ces nouvelles données.

Le prolongement de cet appariement sur les données de l'enquête ESPS 2012 décidé dans le cadre des travaux de l'Institut des données de santé (IDS) est en cours de réalisation. Il se poursuivra sur l'année 2016. Il permettra de constituer un échantillon de taille suffisante pour réaliser de premières analyses statistiques.

### **4.2. Hygie : Base de données sur les arrêts de travail.**

Suite à un appel d'offres émis par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé (Drees) en 2005, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), a été chargé de la réalisation d'une étude portant sur l'analyse des mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et les spécificités des établissements qui les emploient.

Ces sujets sont complexes car ils concernent à la fois le champ de la santé, du travail et de l'entreprise. Or, il n'existe pas encore en France de base de données permettant l'étude simultanée de ces différentes dimensions. Afin de pouvoir mener à bien ce travail de recherche, l'Irdes a construit une base de données contenant les informations nécessaires à la fois sur les arrêts de travail et les consommations de soins y étant associées, sur le contexte individuel et professionnel du salarié ainsi que sur quelques caractéristiques des établissements qui les emploient. Toutes les étapes de cette construction ont été réalisées en très étroite collaboration avec les différents services de la Cnamts et de la Cnav impliqués dans le projet (accord CNIL n°2006-238 du 9 novembre 2006 renouvelé en novembre 2011 n° déclaration 1185212V3). Initialement prévue de 2005 à 2008, il a été décidé fin 2011 par le comité d'exploitation constitué de la Cnav, de la Cnamts, de la Drees et de l'Irdes d'étendre la base de données aux années de 2009 à 2012 et de rafraîchir l'échantillon.

L'objectif est d'analyser les mécanismes individuels et contextuels des arrêts de travail et le versement des indemnités journalières qui y sont liées, à travers trois axes de recherche. Un premier axe de recherche sur la base Hygie concerne l'absentéisme, les conditions de travail et les transitions professionnelles à partir de l'emploi occupé. Il s'agit d'explicitier les déterminants microéconomiques des arrêts de travail courts et longs. Un deuxième axe mobilise la dimension panel de la base de données Hygie, son caractère « employeur-employé » et géolocalisable (département) dans des travaux visant à analyser dans le temps et l'espace l'effet du contexte économique général ou de mesures spécifiques de régulation sur la santé au travail, ou comment le travail influe sur l'état de santé. Le troisième axe de recherche s'intéresse à l'effet de la santé sur le travail et notamment sur les revenus et les carrières professionnelles des personnes bénéficiant d'une ALD cancer, dans le cadre d'une recherche mobilisant les données de la base Hygie.

Ce projet, financé par l'Inca suite à un appel à projets, a débuté en octobre 2012 et se en 2015. L'ensemble de ces travaux sur Assurance et Arrêt maladie sont menés en collaboration avec des chercheurs du Centre de l'étude et de l'emploi (CEE), du Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé (Legos) et la division redistribution et politiques sociales de l'Insee.

Actuellement, les données collectées ont permis de construire le panel HYGIE de 2005 à 2011. La base de données est donc constituée de près de 900 000 individus et 250 000 établissements. La production de l'année 2012, dernière année actuellement programmée par le comité d'exploitation, est prévue pour le dernier trimestre de 2015. La poursuite du panel Hygie au-delà de l'année 2012 est en cours d'élaboration. L'année 2016 sera consacrée à l'exploitation de cette base par les équipes de recherche.

Suite à un appel d'offres émis par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé (Drees) en 2005, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), a été chargé de la réalisation d'une étude portant sur l'analyse des mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et les spécificités des établissements qui les emploient.

Ces sujets sont complexes car ils concernent à la fois le champ de la santé, du travail et de l'entreprise. Or, il n'existe pas encore en France de base de données permettant l'étude simultanée de ces différentes dimensions. Afin de pouvoir mener à bien ce travail de recherche, l'Irdes a construit une base de données contenant les informations nécessaires à la fois sur les arrêts de travail et les consommations de soins y étant associées, sur le contexte individuel et professionnel du salarié ainsi que sur quelques caractéristiques des établissements qui les emploient. Toutes les étapes de cette construction ont été réalisées en très étroite collaboration avec les différents services de la Cnamts et de la Cnav impliqués dans le projet (accord CNIL n°2006-238 du 9 novembre 2006 renouvelé en novembre 2011 n° déclaration 1185212V3). Actuellement, les données collectées ont permis de construire le panel HYGIE de 2005 à 2008. La base de données est donc constituée de 550 000 individus et 250 000 établissements. Les fichiers pour les années 2009 et 2010 sont en cours de construction.

Le comité d'exploitation constitué de la Cnav, de la Cnamts, de la Drees et de l'Irdes a décidé fin 2011 de continuer l'opération en prolongeant la base de données de 2009 à 2012 et de rafraîchir l'échantillon. L'objectif est d'analyser les mécanismes individuels et contextuels des arrêts de travail et le versement des indemnités journalières qui y sont liées, à travers trois axes de recherche. Un premier axe de recherche sur la base Hygie concerne l'absentéisme, les conditions de travail et les transitions professionnelles à partir de l'emploi occupé. Il s'agit d'explicitier les déterminants microéconomiques des arrêts de travail courts et longs. Un deuxième axe mobilise la dimension panel de la base de données Hygie, son caractère « employeur-employé » et géolocalisable (département voire bassin d'emploi) dans des travaux visant à analyser dans le temps et l'espace l'effet du contexte économique général ou de mesures spécifiques de régulation sur la santé au travail, ou comment le travail influe sur l'état de santé. Le troisième axe de recherche s'intéresse à l'effet de la santé sur le travail et notamment sur les revenus et les carrières professionnelles des personnes bénéficiant d'une ALD cancer, dans le cadre d'une recherche mobilisant les données de la base Hygie. Ce projet, financé par l'Inca suite à un appel à projets, a débuté en octobre 2012 et se déroulera en 2013 et 2015. L'ensemble de ces travaux sur Assurance et Arrêt maladie seront menés en collaboration avec des chercheurs du Centre de l'étude et de l'emploi (CEE), du Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé (Legos) et la division redistribution et politiques sociales de l'Insee.

#### **4.3. Eco-santé : base de données multi-sources en économie de la santé**

L'IRDES produit et diffuse gratuitement une base de données unique depuis septembre 2014 sur [www.ecosante.fr](http://www.ecosante.fr), Cette base de données présente des données au niveau national, au niveau régional et au niveau départemental.

L'Irdes contribue également à fournir les données françaises à l'OCDE (<http://stats.oecd.org/>)

Avec la base de données Eco-Santé issue de la fusion Eco-Santé France et Eco-Santé Régions & Départements, l'IRDES met à disposition gratuitement plus de 6 500 000 données de 1968 à 2015), permettant l'analyse des systèmes de santé.

Ces données portent sur de grands thèmes tels que :

- l'état de santé de la population,
- les dépenses de santé,
- les professions de santé,
- l'hôpital,
- la protection sociale,

- l'aide sociale
- et des indicateurs plus globaux tels que :
- la démographie
  - l'économie.

Les données proviennent des principaux organismes officiels du domaine sanitaire et social, dont l'ensemble des sources statistiques officielles dans le domaine de la santé : CNAMTS, IRDES, Direction Générale de la Santé, HCSP, INED, INSEE, INSERM, Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Transports, MSA, OCDE, Ordre des Pharmaciens, Sécurité Routière, DREES, SNIP.

En accord avec nos partenaires (DREES, Assurance Maladie, Mutualité RSI et MSA) nous effectuons des mises à jour mensuelles pour garantir à nos utilisateurs les données les plus récentes possibles.

En 2014 et 2015, a eu lieu le travail de fusion des deux bases Eco-Santé France et Eco-Santé Régions & Départements facilitant d'une part la consultation des données à un seul endroit, d'autre part la mise à jour de celles-ci.

Une nouvelle structure SAE a été créée, décomposant les hôpitaux publics, les hôpitaux privés Espic et les établissements privés à but.

De nouvelles données ont été introduites comme le plateau technique au niveau régional et départemental et la décomposition de la discipline total psychiatrie en psychiatrie générale et psychiatrie infanto-juvénile

De plus, depuis le début de l'année 2014, une partie des séries de la base est disponible sur la plateforme data.gouv.fr :

<http://www.data.gouv.fr/fr/organization/irdes-ecosante-fr-institut-de-recherche-et-documentation-en-economie-de-la-sante>

L'année 2016 sera consacrée à la consolidation et à la mise à jour de la base de données.

# Ministères des Affaires sociales et de la santé, de l'Économie et des finances, du Travail, de l'emploi et du dialogue social

## Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

### 1. Exposé de synthèse

L'année 2016 s'inscrit pleinement dans le programme du moyen terme 2014-2018.

Dans le domaine de la santé, elle sera notamment consacrée à la collecte de plusieurs enquêtes : l'enquête périnatalité, l'enquête sur les délais d'accès aux soins, adossée à la cohorte Constances de l'Inserm et l'enquête sur la protection sociale complémentaire en entreprise (à partir de fin 2016/début 2017). Les résultats de l'enquête santé européenne, collectée par l'Irdes en 2014, seront publiés en 2016. Le nouveau dispositif européen des enquêtes santé en population générale, en voie de stabilisation, continuera à être étroitement suivi. Les réflexions seront poursuivies sur les enquêtes « santé mentale » et « interruptions volontaires de grossesse ».

Dans le domaine de la protection sociale, le dernier volet de l'enquête CARE auprès des personnes âgées dépendantes en institution sera collectée et les premiers résultats de l'enquête CARE-Ménages auprès des personnes âgées vivant à domicile seront publiés. Les résultats de l'enquête sur l'action sociale des communes, collectée en 2015, seront publiés.

### 2. Travaux nouveaux pour 2016

#### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- L'enquête « périnatalité » qui portera sur toutes les maternités et naissances intervenues durant une semaine de référence de mars 2016. La collecte sera notamment réalisée par les sages-femmes.
- L'enquête sur les délais d'attente. Pour mesurer les délais d'accès aux soins, la Drees va lancer fin 2015 ou début 2016 une enquête adossée à une cohorte épidémiologique de grande taille, la cohorte Constances de l'Inserm. Dans ce cadre, un module de mesure des délais d'obtention de rendez-vous avec un professionnel de santé sera posé à un échantillon des personnes de cette cohorte à l'occasion de chaque prise de rendez-vous.
- l'enquête sur la protection sociale complémentaire en entreprise, qui sera lancée fin 2016 ou début 2017. Cette enquête permettra d'évaluer la mise en œuvre de l'accord national interprofessionnel qui oblige les entreprises à proposer une couverture collective à l'ensemble de leurs salariés.
- L'enquête sur les risques psychosociaux sera collectée par la DARES. Elle comportera une extension au secteur hospitalier financée par la DREES.
- Le troisième volet de l'enquête Capacités, Autonomie, Ressources des seniors (CARE) sera collecté auprès des personnes âgées dépendantes vivant en institution et de leur entourage (famille, amis) ;



## **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016**

Pour mesurer les revenus des professionnels de santé libéraux, un appariement sera réalisé entre les données de l'assurance maladie et les déclarations fiscales de revenu.

La préparation de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2016 (données en date du 31/12/2016) débutera en 2016. Les jours d'échantillonnage seront modifiés en lien avec les changements de date de naissance retenus dans le panel Tous salariés de l'Insee afin de disposer d'un historique suffisant pour les calculs d'indicateurs nécessaires au diagnostic, au pilotage et à l'évaluation du système de retraite. Cet élargissement de l'échantillon améliorera également sa représentativité via des naissances sur l'ensemble de l'année.

L'appariement en 2015 de l'EIR 2012 avec les données fiscales ainsi que son extension aux pensions d'invalidité devrait être exploité courant 2016.

L'échantillon inter-régimes d'allocataires de minima sociaux devrait évoluer en 2016 pour prendre en compte le nouveau dispositif de la prime d'activité et la modification des jours d'échantillonnage en lien avec les changements de date de naissance retenus dans le panel Tous salariés de l'Insee.

La DREES exploitera les données PAJEMPLOI de l'ACOSS pour étudier les assistantes maternelles (salaires, temps de travail, nombre d'enfants gardés, implantation territoriale, ...).

## **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

Plusieurs travaux d'études seront conduits sur :

- les revenus des professions de santé libérales à partir de l'appariement (Insee) des données fiscales et de l'assurance maladie.
- les ressources des jeunes à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes réalisée par la DREES et l'Insee (ENRJ) ;
- la dépendance des personnes âgées, notamment sa prévalence au niveau départemental ;
- l'aide sociale des communes et des intercommunalités
- Le revenu arbitral des bénéficiaires de minima sociaux

Les premiers résultats de l'échantillon inter-régimes de cotisants (EIC).

## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016**

Il s'agit, par exemple : d'une refonte de chaîne de production, d'un approfondissement particulier, d'une orientation nouvelle donnée aux travaux du service...

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

Le kit d'analyse de l'accès géographique aux soins, réalisé en collaboration avec l'Insee et en partenariat avec la Cnam et l'Irdes, sera mis à jour et développé.

Les indicateurs territoriaux du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale continueront à être développés et diffusés dans le cadre d'un co-investissement DREES-INSEE.

Les indicateurs sociaux départementaux, élaborés par la DREES et l'Insee en partenariat avec l'Assemblée des départements de France, continueront à être développés.

### **3.2. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Dans le cadre de l'appel à projets PROGRESS de la Commission européenne, la DREES conduit en 2015 et 2016, avec ses partenaires (la Direction de la Sécurité Sociale, la Direction Générale de la Cohésion Sociale, la CNAF, Pôle Emploi et l'École d'économie de Paris), une expérimentation d'un dispositif de lutte contre le non-recours aux prestations sociales qui s'inscrit dans les « rendez-vous des droits » de la CNAF.

La cellule d'appui à l'évaluation et aux études régionales, créée en septembre 2014, poursuit sa montée en charge. Elle a pour mission d'apporter un appui méthodologique à l'évaluation des parcours de soins et de développer les études régionales.

Le modèle de microsimulation Trajectoire sur les retraites continuera à être développé (amélioration de certains modules) et mobilisé pour l'évaluation, notamment dans le cadre du rapport annuel du COR.

### 3.3. Aspects «européens »

La DREES continuera à suivre les discussions sur le nouveau système européen d'enquêtes auprès des ménages, qui semble se stabiliser. Concernant l'observation de l'état de santé de la population, le système cible se composerait, à partir de 2019, de deux dispositifs coordonnés dans le temps : une enquête santé européenne en population générale (*European Health Interview Survey – EHIS*) tous les six ans et un module santé (dit mini EHIS) porté tous les trois ans par le panel SILC-SRCV.

### 4. Opérations répétitives

<b>Opérations</b>	<b>Type</b>	<b>Objectifs</b>
Actualisation et évolution du modèle de micro-simulation Insee <b>Drees-Insee</b>	Modèle de micro-simulation adossé à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), imputation des prestations sociales et prélèvements modifiant le revenu des ménages	Analyser la redistribution, étudier des changements de politique sociale ou fiscale
Revenus des prestations sociales et minimas sociaux ( <b>Drees, Cnaf, Cnav, Msa</b> ).	<i>Voir la commission « services publics et services aux publics ».</i>	
Dispositif SIASP Système d'information sur les agents de l'État <b>Insee - DGAFP DESL - Drees</b>	Synthèse de sources : - DADS - Fichiers de paye des agents de la fonction publique de l'État - Fichier de paye des agents de la Défense	Connaître annuellement les effectifs, les rémunérations et les caractéristiques d'emploi des salariés des trois versants de la fonction publique. Connaître annuellement les flux d'emplois (entrées-sorties, mobilités) entre les employeurs publics et leurs caractéristiques associées. Contribuer aux travaux de la formation statistique du conseil commun de la fonction publique.
Minima sociaux <b>Drees</b>	Synthèse de sources sur les minima sociaux : échantillon inter-régime d'allocataire (ENIAMS), cnaf, unedic...	Établir les caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires de minima sociaux : âge, sexe, situation familiale, diplôme, emploi et retour à l'emploi...
Bénéficiaires de l'aide sociale (pers. âgées, handicapés, enfance, insertion) <b>Drees</b>	Exploitation des prestations des conseils départementaux : handicap, autonomie, RSA, aide à l'enfance...	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales
Dépenses d'aide sociales (personnes âgées, pers. handicapées, aide sociale à l'enfance et insertion) <b>Drees</b>	Remontées administratives en provenance des conseils départementaux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales
Formations du secteur paramédical	Inscriptions dans les formations	Accompagner le pilotage et

<b>Opérations</b>	<b>Type</b>	<b>Objectifs</b>
et social <b>Drees</b>	paramédicales et sociales	l'évaluation des politiques sociales
Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes <b>Drees</b>	2015 : 2 recueils prévus auprès de 2000 médecins (dont 1000 représentatifs à l'échelle nationale). Thématiques : polyopathologies chroniques, et prise en charge des patients atteints d'un cancer.	Documenter les pratiques, les conditions d'exercice et les opinions des médecins généralistes, afin d'éclairer les politiques de santé.
Retraites Retraités, bénéficiaires, minimum vieillesse, épargne <b>Drees</b>	Exploitation de la base de gestion des retraités ainsi que des données des sociétés de gestion de l'épargne, d'assurances et de mutuelles.	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites
Actualisation des modèles de micro-simulation TRAJECTOIRE (retraites) et AUTONOMIX (dépendance) <b>Drees</b>	Exploitation de l'EIC, des remontées individuelles de bénéficiaires de l'APA en provenance des conseils généraux, de l'enquête EHPA	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites et les politiques liées au vieillissement de la population
Connaissance des revenus des médecins et des autres professions de santé libérales Drees/Insee	Rapprochement de déclarations fiscales (DGFIP) et de données d'activité libérale (CNAMTS)	Revenus : distribution, déterminants, analyse des dépassements, simulation de mesures de régulation
Salariés des établissements de santé <b>Drees</b>	Exploitation DADS et SIASP	Suivi annuel des effectifs et des salaires par profession
Etablissements et profession de santé <b>Drees</b>	<b>Exploitation des sources :</b> - <b>Adeli : Automatisation Des Listes de professionnels de la santé</b> - <b>Enquête annuelle auprès des écoles de formation aux professions de santé</b> - <b>Finess : National des Établissements Sanitaires et Sociaux</b> du ministère chargé de la santé et de la protection sociale. - <b>SAE : stat annuelle des établissements de santé</b> - <b>Rapports d'activité de psychiatrie</b> - <b>Comptes financiers des établissements de santé</b>	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé Étudier l'offre de soins, y compris la couverture des territoires.
Personnels des conseils départementaux pour l'aide sociale <b>Drees</b>	Exploitation des données des conseils départementaux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Etat de santé Santé scolaire <b>Drees</b>	Exploitation des sources : Examens et enquêtes en milieu scolaire	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé et éducatives
Etat de santé Santé périnatale <b>Drees</b>	Exploitation des sources : Certificats de santé PMSI Enquête nationale périnatale	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Etat de santé Morbidity hospitalière <b>Drees</b>	Exploitation des sources : PMSI	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Protection maternelle et infantile <b>Drees</b>	Exploitation des données des conseils départementaux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Suivi des IVG	<b>SAE : stat annuelle des</b>	Suivi annuel du nombre d'IVG selon

<b>Opérations</b>	<b>Type</b>	<b>Objectifs</b>
Drees	<b>établissements de santé PMSI</b>	l'âge des femmes et le mode d'intervention
Arrêts de travail <b>IRDES - Drees</b>	<b>Exploitation des données sur les arrêts de travail, appariement de données CNAV (SNGS et SNSP) et CNAMTS-SNIIRRAM : base Hygie</b>	Étudier les mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et la spécificité des établissements
Parcours hospitaliers Drees / Irdes	Exploitation des recueils médico-économiques à partir de données déclarées par les établissements (bases PMSI)	Reconstituer des parcours hospitaliers Accès aux soins

### **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Les enquêtes quadriennales auprès des établissements et services pour personnes âgées seront entièrement collectées par Internet à partir de 2016.

Les travaux d'importation des données du PMSI dans la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) seront poursuivis. Il en résultera une réduction du nombre des questions posées dans cette dernière aux hôpitaux et cliniques.

# Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire

## Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)

### 1. Exposé de synthèse

---

La Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales (MAPAT) est située à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. La MAPAT assure les missions suivantes : collecte, exploitation et valorisation des données statistiques de la DGER, coordination et pilotage d'enquêtes et d'études, développement du système d'information décisionnel sur l'enseignement agricole.

Une instance de pilotage stratégique de la statistique de l'enseignement sera créée.

En 2016, les efforts en matière de diffusion des statistiques, seront adaptés.

La diffusion de données statistiques relatives à l'enseignement agricole prendra plusieurs formes :

- Une réflexion sera poursuivie sur la forme de diffusion de données de référence auparavant réalisée dans le cadre du panorama de l'enseignement agricole en vue de mettre à disposition plus rapidement les données . Un travail en lien avec le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère conduira à la publication d'un document synthétique pour les données de l'enseignement agricole qui s'intégrera dans la série des « mémentos d'Agreste»
- la production et l'actualisation des fiches descriptives de l'insertion par diplôme et option permettant de décrire les grandes caractéristiques de l'insertion scolaire et professionnelle des diplômés. Depuis 2013, sauf cas particuliers, une fiche d'insertion est publiée sur internet (site chlorofil.fr) pour chacun des diplômes délivrés par l'enseignement technique agricole. Pour 2016, ce sont les fiches bac pro qui seront actualisées avec les résultats d'enquêtes réalisées en 2015.
- En complément de ces fiches qui sont techniques, et pour mieux éclairer les choix d'orientation des élèves un effort de vulgarisation sera entrepris en enrichissant le contenu des fiches descriptives des diplômes proposées sur le site ministériel **www.agriculture.gouv.fr** par des données statistiques synthétiques sur la poursuite d'études ainsi que sur l'insertion professionnelle et en fournissant le plus en amont possible aux partenaires du Ministère, en particulier l'ONISEP, les statistiques d'insertion. Pour 2016, il est aussi programmé de mettre à disposition du public des statistiques issues de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur (admission post-bac) en ce qui concerne l'accès aux formations de l'enseignement supérieur court agricole (BTSA, CPGE) et le devenir des bacheliers issus de l'enseignement agricole dans l'enseignement supérieur toutes formations confondues.

La DGER dispose d'un outil décisionnel (DeciEA) sous business-object :

- Il comprend un univers élèves et un univers examens. Le nouvel univers «suivi de cohorte» construit grâce à un identifiant anonyme (utilisation de l'outil «Faere» de l'Éducation Nationale) est désormais opérationnel.
- Dans ce cadre, la détermination du taux d'efficacité scolaire par établissement et par filière sera poursuivie en 2016. Les données seront mises à disposition des établissements en complément de celles relatives à l'indicateur de valeur ajoutée dont le calcul sera poursuivi après la phase expérimentale réalisée en 2015.
- Un suivi du parcours des élèves inscrits en seconde professionnelle est actualisé chaque année depuis 2009, y compris jusqu'à l'obtention du BTSA et donne lieu à publication dans le cadre d'un rapport de l'Inspection de l'enseignement agricole en charge d'une analyse sur la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole.

Il est envisagé après expertise de mettre en place un quatrième univers, « enquêtes », apparié avec l'univers « cohortes » via l'identifiant INA rendu anonyme par hachage (outil Faere du ministère de l'éducation nationale). En 2015, un premier travail d'écriture des spécifications est entrepris, pour une injection ultérieure des données des enquêtes, à partir de 2016. Cette démarche permettra, à terme, de mettre à disposition un suivi de parcours individuels intégrant l'insertion scolaire et professionnelle une fois les apprenants sortis de l'enseignement agricole.

L'arrêté interministériel du 16 février 2012 a créé le répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE) dont l'objectif est l'attribution d'un identifiant national (INE). Lorsque, l'immatriculation des apprenants sera effective, il sera possible de suivre leur parcours dans et hors de l'enseignement agricole y compris en apprentissage. Les modalités pratiques de mise en œuvre de ce nouvel INE sont actuellement en phase d'étude et de définition par la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP).

La DGER demande à ce que les modalités de mise en œuvre de ce nouvel INE permettent de conserver l'historique du suivi de cohorte pour l'enseignement agricole voie scolaire (9 ans d'historique) réalisé jusqu'ici à partir de l'Identifiant National Agricole (INA) anonymisé.

## **2. Travaux nouveaux pour 2016**

---

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Pas de nouvelles enquêtes

### **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016**

La DGER a formulé une demande auprès de la DEPP pour obtenir des données issues d'Affelnet.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

Étude sur les spécificités de l'alternance et sa contribution à la réussite de certaines populations. Cette étude doit s'achever courant 2016.

Une étude sur la notion de promotion sociale dans l'enseignement agricole sera proposée au titre du programme 2016.

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

Dans l'attente de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, le projet d'extension de l'accès des services régionaux aux univers du DéciEA a été reporté.

La communication des indicateurs taux de réussite aux examens, taux d'efficacité scolaire et indicateur de valeur ajoutée aux établissements initiée en 2015 sera poursuivie.

Une étude sera menée à partir des fonctionnalités de la nouvelle version de l'outil de requête pour la diffusion de statistiques personnalisées aux établissements.

#### **4. Opérations répétitives**

---

La DGER réalise deux enquêtes de mesure de l'insertion professionnelle qui bénéficient du label d'intérêt général et de qualité statistique :

- enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole (dite «enquête 33 mois»),
- enquête sur le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole (dite «enquête 7 mois»).

# Ministère de la Défense

## Direction des affaires financières

### Observatoire Économique de la Défense

#### 1. Exposé de synthèse

---

L'Observatoire Économique de la Défense (OED) est un bureau de la sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales, appartenant à la Direction des Affaires Financières (DAF) au sein du Secrétariat Général pour l'Administration du ministère de la Défense.

L'OED assure la fonction de SSM dans le secteur de la défense et de l'armement. A ce titre, il collecte, rassemble et synthétise l'information utile aux autorités du ministère.

Dans ce cadre, l'OED actualise le Recensement des Agents de la l'Etat (RAE), le compte satellite de la défense, le référentiel SANDIE (Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises) et le système d'information sur les fournisseurs du ministère de la Défense.

L'OED publie chaque année un Annuaire statistique de la défense et un bulletin trimestriel (Ecodef), tous deux disponibles sur internet.

Les principales innovations en matière de statistique sont : le passage en base 2010 du compte satellite de la défense, les travaux exploratoires sur le niveau de vie des ménages de militaires.

Le déploiement du nouveau logiciel de paie des militaires, Source Solde, aura un impact sur la chaîne de production des statistiques du RAE à terme.

L'OED sera audité par l'ASP le 17 juin 2015.

#### 2. Travaux nouveaux pour 2016

---

##### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pas de programme d'enquête(s) prévu.

##### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

###### Système d'information sur les fournisseurs du ministère de la Défense

A partir des données issues de « Chorus Défense » sont cartographiés les paiements à un niveau fin aux fournisseurs du ministère selon leur taille (PME, ETI, GE) et leurs caractéristiques économiques et financières. Ces travaux alimentent notamment les indicateurs de suivi du Pacte PME Défense.

En 2016 : des travaux sur la régionalisation des paiements seront engagés.

###### Compte satellite de la défense

Le compte satellite établit les éléments constitutifs du bilan macro-économique de la défense selon les concepts de la comptabilité nationale. Les résultats statistiques sont publiés chaque année dans l'Annuaire Statistique de la Défense.

Depuis le 15 mai 2014, les comptes nationaux sont passés en base 2010 pour mettre en œuvre la nouvelle version du Système européen de comptes, le SEC 2010. Parmi les modifications apportées, les dépenses d'acquisition d'équipement militaire lourd sont désormais à enregistrer en formation brute de capital fixe (FBCF).

Un compte satellite annuel de la défense en base 2010 sera établi.



### 2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

L'Annuaire Statistique de la Défense sera refondu, à la fois sur le fonds comme sur la forme.

Le volet études 2016 du programme de travail n'est pas arrêté en interne à cette date.

### 2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016

#### RAE (Recensement des Agents de l'Etat)

Sopra et sa filiale HR Access ont été sélectionnés par la direction générale de l'armement (DGA) pour réaliser le nouveau logiciel de paie des militaires, baptisé *Source Solde*, destiné à remplacer *Louvois*. Il concernera à terme l'ensemble des armées et services du ministère de la Défense. Ce remplacement de logiciel aura un impact à terme sur la chaîne de production du RAE des personnels civils et militaires du ministère.

L'INSEE produit chaque année, pour le compte HCECM (Haut Comité d'évaluation de la condition militaire), des statistiques comparées sur le niveau de vie et le RDB des ménages de militaires (couples avec ou sans enfant) en moyennes pluriannuelles (2007-2012 en euros 2012) à partir de l'exploitation des enquêtes de revenus fiscaux et sociaux (ERFS) (ménages classés selon l'appartenance de la personne référence à une PCS). Des comparaisons sont également produites sur l'évolution des niveaux de vie des militaires par rapport à d'autres PCS. Le faible nombre d'observations pour les ménages de militaires rend l'interprétation des résultats produits délicate.

L'objectif recherché en 2016 est de produire en collaboration avec le département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages de la DG INSEE des statistiques robustes sur l'évolution du niveau de vie des ménages dont l'un des membres est militaire (ménages ordinaires uniquement), à partir du fichier FILOSOFI (FichierLocaliséSocial et Fiscal). Des statistiques pourraient être produites au niveau du ménage fiscal ou au niveau du foyer fiscal. Une expérimentation sera menée en 2016.

### 3. Aspects particuliers du programme 2016

---

#### 3.1. Aspects « Territoires »

Données de paiement par type de fournisseurs du ministère de la défense et par région.

#### 3.2. Aspects «européens »

En 2016, les résultats de la comparaison des dimensions économiques et financières de la condition militaire en France et au Royaume-Uni (coopération avec le ministère britannique de la défense) seront produits.

### 4. Opérations répétitives

---

Opérations	Type	Objectifs
Services publics et services aux publics		
Dispositif SIASP Système d'information sur les agents de l'État <b>Insee- DGAFP</b> <b>DESL -Drees - OED</b>	Synthèse de sources : <ul style="list-style-type: none"><li>- DADS</li><li>- Fichiers de paye des agents de la fonction publique de l'État</li><li>- RAE (personnels civils et militaires de la défense)</li></ul>	Connaître annuellement les effectifs, les rémunérations et les caractéristiques d'emploi des salariés des trois versants de la fonction publique. Connaître annuellement les flux d'emplois (entrées-sorties, mobilités) entre les employeurs publics et leurs caractéristiques associées. Contribuer aux travaux de la formation statistique du conseil commun de la fonction publique.

Entreprises et stratégies du marché		
SANDIE (Base des Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises) <b>OED</b>	Synthèse de sources : – Chorus Défense, Programmes Otan et Occar – Grands maîtres d'œuvre industriels – Douanes – Bases de données de la statistique d'entreprises	Produire les statistiques structurelles sur la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD).
Système d'information sur les fournisseurs de la défense <b>OED</b>	– Chorus Défense SANDIE	Cartographie en paiements à un niveau fin des fournisseurs du ministère selon leur taille (PME, ETI, GE) et leurs caractéristiques économiques et financières.
Compte satellite de la défense <b>OED</b>	Synthèse de sources : – Fichiers administratifs – SANDIE – Système d'information sur les fournisseurs de la défense – Douanes	Equilibre ressources-emplois des services de défense et des industries de l'armement. Emplois finals et valeur ajoutée des produits et branches correspondants.

L'OED valorise et diffuse les résultats de ses travaux par une série de publications (bulletin EcoDef et Annuaire statistique de la défense) sur son site internet.

#### **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Sans objet en ce qui concerne l'OED.

# Ministère de l'Économie et des Finances

## Direction générale des finances publiques (DGFiP)

### Service des retraites de l'État

#### 1. Exposé de synthèse

---

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFiP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. Au plan statistique, le SRE dispose d'une base statistique sur les pensions construite à partir de ses fichiers administratifs. Il assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État à tous sur son site internet ([www.pensions.bercy.gouv.fr](http://www.pensions.bercy.gouv.fr)). Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les Assemblées, la Cour des comptes, le Conseil d'orientation des retraites, les cabinets ministériels, la Direction du Budget, la DGAFF, la DREES. Le SRE s'est aussi doté d'outils permettant d'assurer un suivi des caractéristiques des nouveaux retraités et une prévision de la dépense de pensions. Le modèle PACO de prévision à moyen terme est central pour les prévisions et évaluations que réalise le SRE. Disposant d'un effectif réduit, le SRE réalise assez peu d'études. Les études menées sont mises à disposition sur internet.

Les données administratives que mobilise le SRE pour la gestion connaissent une tendance de fond visant à les enrichir. Cela va nécessiter des adaptations de l'outil statistique et permettre de nouvelles utilisations. La nouvelle source d'information sur les carrières des fonctionnaires de l'État et militaires, les comptes individuels retraite (CIR), qui retrace la carrière passée de tous les agents, est en voie d'être complète. Les travaux de l'année 2016, dans la poursuite de ceux de l'année 2015, seront orientés vers l'exploitation statistique de cette source d'information. En premier lieu, un groupe de travail regroupant la Direction du Budget, l'Insee et le SRE poursuivra l'analyse des différences entre la source CIR et le Système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP). À partir de la source CIR, le SRE développe un nouveau modèle de micro-simulation dynamique de long terme, le modèle PABLO. Ce modèle prévoira les effectifs, les dépenses et recettes en prenant en compte les différences entre individus. Ce nouvel outil servira au pilotage du régime de retraites de l'État. Il permettra de réaliser les travaux de projection coordonnés par le Conseil d'orientation des retraites. Il sera notamment mobilisé afin de calculer les engagements de retraite de l'État : ce calcul sera effectué dès 2016 et sera fiabilisé par une confrontation des résultats avec le modèle Ariane de la Direction du Budget, actuellement utilisé pour calculer les engagements. Le SRE devrait également constituer en 2016 une base statistique à partir des données des CIR.

D'autres sources sont également en constitution : les évolutions de l'organisation des systèmes d'informations en inter régimes permettront de disposer de nouvelles sources d'informations sur les pensions.

Le SRE poursuivra également sa participation aux travaux d'analyse du fonctionnement des régimes coordonnés par le Conseil d'orientation des retraites.

Les travaux qui seront menés en 2016 seront notamment soumis aux éventuelles évolutions de réglementations pouvant être induits par les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2016. Ces travaux sont essentiellement axés sur le contrôle de la qualité statistique des données issues du système d'information de gestion administrative des pensions.

## **2. Travaux nouveaux pour 2016**

---

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Le SRE s'est associé en 2014 avec la DREES, le COR, la CNAV, la DSS et la CNRACL pour mener une enquête sur les motivations de départ en retraite des fonctionnaires de l'État, suivant une méthodologie proche de l'enquête motivations de départ de la DREES. L'objectif est que la prochaine enquête motivations de départ de la DREES (qui aura lieu en 2017 et dont le label sera demandé courant 2016) soit étendue aux retraités des trois fonctions publiques.

### **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016**

La mise en place du droit à l'information retraite, suite à la réforme des retraites de 2003, et la réforme de la gestion des pensions, décidée par la RGPP, ont conduit à la création de comptes individuels retraite (CIR) pour tous les fonctionnaires de l'État et militaires. Ces comptes retracent la carrière passée de l'agent dans le régime de retraite de la fonction publique d'État et sont tenus par le SRE. Ce nouveau fichier administratif sera utilisé en gestion pour l'attribution des pensions et pour l'information des assurés. Il sera aussi exploité pour enrichir la connaissance des assurés relevant du régime de la fonction publique de l'État et améliorer notre capacité à prévoir les flux futurs de départ à la retraite (effectifs et caractéristiques des futurs pensionnés). Les travaux statistiques d'appropriation des CIR se poursuivront en 2016. Ces travaux passeront notamment par une comparaison des CIR avec d'autres sources, le SIASP et le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Pensions » notamment. Les travaux de comparaison CIR-SIASP sont menés au sein d'un groupe de travail réunissant l'Insee, la Direction du Budget et le SRE. Ce groupe de travail, lancé en 2013 poursuivra ses travaux. Les CIR ont été majoritairement complétés à fin 2012 (87 % déclarés complets par les employeurs). Un plan d'action est mis en place avec chaque employeur pour fiabiliser les données présentes dans les CIR. Ceci permettra notamment de construire la base initiale du modèle PABLO à partir des données du CIR et d'éditer des statistiques et de réaliser des premières études à partir de cette source. Le CIR est une source très riche d'informations, constituée d'un grand nombre de bases de données élémentaires. En 2016, nous souhaitons constituer un véritable système d'information sur le sujet, avec des tables synthétiques pour répondre à l'essentiel des besoins de statistiques et d'analyses sur le sujet. Ainsi à la fin de cette opération, le SRE pourra disposer d'une base de données sur les affiliés qui viendra utilement compléter la base de données sur les pensions, afin de pouvoir disposer d'une vue complète sur le régime.

L'exploitation du silo de données PRESTA se poursuivra, afin de mieux connaître la dépense pour les pensions civiles et militaires de retraite ou les pensions militaires d'invalidité. Les travaux d'appropriation de cette source, qui ont débuté en 2013, se poursuivront en 2016.

Enfin, les évolutions de l'organisation des systèmes d'informations en inter régimes (par exemple à terme le Référentiel de Gestion à Carrière Unique (RGCU), géré par la CNAV) permettront de disposer par étapes de nouvelles sources d'informations sur les pensions.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

De manière générale, la construction du modèle PABLO entraîne la réalisation d'un grand nombre d'études au sein du SRE. Une étude sur la construction de tables de mortalité d'expérience pour les retraités du régime a été être diffusée en 2014. L'année 2015 est consacrée à des études sur les carrières des agents de la fonction publique d'État, évolution de la quotité de travail, des indices et des primes au cours de la carrière par exemple. L'année 2016 sera marquée par des travaux portant à la fois sur le calcul des engagements de l'État en matière de retraites et aussi de modélisation des comportements de départs en retraite. Ces études ne sont pas en premier lieu destinées à être publiées, mais après examen au cas par cas elles pourraient donner lieu à des publications selon les demandes et la richesse des résultats.

En lien avec les travaux tendant à comparer les données du CIR et de SIASP, le SRE étudiera l'opportunité de rénover le modèle PACO de prévision à court et moyen terme à partir des données du CIR.

Le SRE cherchera en 2016 à compléter son dispositif de diffusion grâce à la mise à disposition d'indicateurs par génération.

Le SRE poursuivra également sa participation aux travaux de projection et analyse du fonctionnement des régimes coordonnés par le Conseil d'orientation des retraites.

## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016**

La base statistique des pensions, construite à partir des fichiers administratifs du SRE, a été rénovée entre 2007 et 2012. Aucune évolution significative, autre que les travaux de maintenance liés à la prise en compte des évolutions législatives et réglementaires, n'est prévue sur cette base en 2016.

Le SRE devrait également constituer en 2016 une base statistique à partir des données des CIR.

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Le bureau financier et des statistiques du SRE s'est doté d'outils de prévision et d'évaluation à moyen terme permettant de prévoir les effectifs de nouveaux retraités et la dépense à venir de pensions et évaluer des scénarios de réforme à un horizon de 10 ans. Le modèle PACO projette d'abord les effectifs de nouveaux retraités et de décès puis la dépense de pensions. Des modules lui ont été adjoints pour prévoir les effets de la réforme de 2010, notamment un module de microsimulation pour la mesure d'âge et une maquette spécifique pour les départs anticipés de parents de trois enfants. Ce modèle est largement utilisé dans l'objectif d'évaluer des politiques publiques.

Comme déjà signalé, sur la base de la nouvelle source sur les carrières des fonctionnaires et militaires (les CIR), le SRE développe un modèle de projection à long terme, PABLO. Ce modèle exploitera la richesse des informations sur les droits acquis au régime par les actifs pour prévoir les départs en retraite.

## **4. Opérations répétitives**

---

Le SRE diffuse annuellement des informations sur retraites de l'État sur internet, dans trois documents, l'abrégé statistique, les chiffres clés et le recueil statistique. Les chiffres clés diffusent au grand public des informations importantes sur les retraites de l'État. Ils sont diffusés durant le premier semestre n+1. Le recueil statistique a pour objectif une description plus complète du régime, il est destiné à un public d'experts. Il est publié en fin d'année n+1. L'abrégé statistique présente les chiffres essentiels sur les régimes de retraite de l'État, ces chiffres ont reçu le label statistique publique et sont publiés en janvier N+1.

Le SRE s'engage à diffuser selon un calendrier annuel présent sur son site internet.

Le bureau financier et des statistiques répond également aux nombreuses demandes visant à apporter un éclairage sur le fonctionnement du régime de retraite de la fonction publique de l'État ou à renseigner les ministères-employeurs sur les pensionnés issus de leur ministère. Les demandeurs d'informations sur le régime sont pour l'essentiel les Assemblées, la Cour des comptes, le Conseil d'orientation des retraites, les cabinets ministériels, la Direction du Budget, la DGAFF, la DREES.

## **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Sans objet pour le SRE.

# Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

## Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP

### 1. Exposé de synthèse

---

Le programme de 2016 se situe dans la continuité du précédent. Les thématiques phares – les parcours des élèves, le développement de leurs compétences, l'activité professionnelle des enseignants, les établissements scolaires et leur performance – seront approfondies grâce au développement des enquêtes et des systèmes d'information qui leur correspondent.

Les parcours des élèves, tout d'abord. L'année 2016 marquera probablement une date dans l'histoire de la constitution des outils statistiques de la Depp, puisqu'en principe tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale auront un identifiant unique. Ce qui est aujourd'hui appelé INE (identifiant national élève) sera véritablement national : le jeune changeant d'académie au cours de sa scolarité conservera son numéro identifiant qui lui aura été attribué par le répertoire national des identifiants élèves (RNIE) sous l'entière responsabilité du service statistique ministériel, avec les garanties de confidentialité que son statut assure. Rappelons que cet identifiant sera utilisé à des fins d'analyse statistique des parcours des élèves, afin de mieux identifier leurs déterminants notamment sociaux et d'évaluer les impacts des réformes de la politique publique d'éducation.

Parallèlement, la Depp va poursuivre la collecte des données alimentant ses panels. Après le panel 2007 des entrants en 6<sup>ème</sup>, le panel 2011 des entrants en cours préparatoire sera enrichi d'une deuxième vague d'évaluation standardisée de ses élèves, ce qui permettra d'étudier l'évolution des compétences des enfants au cours de leur scolarité primaire afin de mieux mesurer et comprendre les éventuelles inégalités en la matière. Dans le même ordre d'idées, le panel de suivi de deux cohortes d'élèves en situation de handicap (nés en 2001 d'une part, en 2005 d'autre part) intégrera des mesures des compétences de ces jeunes, adaptées à leur type de déficience.

Toujours dans cette rubrique « parcours », la Depp, en collaboration avec l'Insee, poursuivra ses travaux visant à produire des indicateurs plus robustes et déclinables à un niveau infranational sur les jeunes ayant quitté prématurément le système éducatif.

Le deuxième grand sujet est la mesure des compétences acquises par les élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire. La Depp dispose pour cela d'une panoplie d'enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme. Les travaux en la matière seront poursuivis en 2016 par la reconduction d'enquêtes nationales et internationales, et par la mise au point de tests adaptés aux suivis des élèves des panels de la Depp (voir supra), avec, en toile de fond, la question du creusement des inégalités sociales confirmé par ces enquêtes.

Troisième thématique : les enseignants. Dans ce domaine aussi, la Depp va poursuivre la consolidation de ses dispositifs d'observation, à partir des bases de gestion du ministère et de sources externes – le Système d'informations sur les agents des services publics (SIASP) en particulier. Ces différentes sources de données ont permis de produire des informations nouvelles (les rémunérations réelles des enseignants, entre autres). Elles seront exploitées dans la perspective d'analyser notamment une des questions majeures posées au système éducatif, celle de l'attractivité du métier enseignant.

Quatrième dimension, l'établissement scolaire en tant que « producteur d'éducation ». La Depp s'appuie sur ses systèmes d'information pour produire et diffuser des indicateurs d'établissement, avec une double finalité : fournir aux principaux de collège et proviseurs de lycée des outils de pilotage et d'auto-évaluation ; constituer une base de données permettant l'analyse statistique et dynamique des établissements.

Ce dispositif est complété par des enquêtes sur les ressources des collèges et lycées publics, notamment les équipements en technologie de l'information et de la communication autorisant ainsi l'analyse du rôle du numérique dans la performance.

## **2. Travaux nouveaux pour 2016**

---

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

#### **Enquête d'insertion dans la vie active des jeunes sortants de l'apprentissage (IPA)**

L'enquête d'insertion dans la vie active des jeunes lycéens 7 mois après leur sortie d'une formation technologique ou professionnelle a été renouvelée pour diversifier les modes de collecte. Jusqu'à présent limités au papier et au téléphone, ils offrent maintenant aux jeunes la possibilité de répondre à l'enquête par internet en se connectant à un site. De plus, les académies peuvent contacter par mail une partie des jeunes, ceux pour lesquels une adresse électronique peut être récupérée.

La rénovation portera en 2015 sur l'enquête d'insertion des sortants de formation en apprentissage (enquête IPA), pour intégrer également ces mêmes avancées.

#### **Les évaluations-bilans CEDRE (Cycle d'Évaluations Disciplinaires Représentatives sur Échantillon)**

Ces évaluations-bilans en fin d'école et en fin de collège sont organisées depuis 2003 selon un cycle dans lequel se succèdent les domaines disciplinaires : en 2003 ont eu lieu des évaluations de la maîtrise de la langue et des langages en fin d'école et de maîtrise des compétences générales en fin de collège, les acquis en langues vivantes étrangères ont été évalués en 2004, le comportement des élèves à l'égard de la vie en société l'a été en 2005, l'histoire-géographie-éducation civique en 2006, les sciences expérimentales en 2007 et les mathématiques en 2008. Le cycle a repris en 2009.

Les évaluations CEDRE sont réalisées sur des échantillons nationaux d'élèves. Au-delà des épreuves proprement dites, des questionnaires de contexte sont soumis aux élèves, aux chefs d'établissements et éventuellement aux enseignants.

#### **Évaluation des compétences des élèves (compétences 1 et 3 du socle commun) à l'école et en fin de collège.**

Cette évaluation annuelle des compétences concerne des échantillons nationaux d'élèves de façon à permettre l'établissement d'indicateurs qui figurent dans les programmes annuels de performance de la mission « enseignement scolaire » de la LOLF.

Les tests, permettant le calcul de ces indicateurs, seront passés sur des échantillons nationaux d'élèves en fin d'école et en fin de collège, représentatifs en éducation prioritaire, dans le reste du secteur public, ainsi que dans le secteur privé. Chaque année, un des trois paliers du socle est ou sera évalué, le palier 1 (fin de CE1) en 2014, le palier 2 (début de 6<sup>ème</sup>) en 2015 et le palier 3 (fin de 3<sup>ème</sup>) en 2016. Il sera ainsi possible de suivre au niveau national l'évolution des proportions d'élèves maîtrisant ces compétences du socle, ainsi que l'évolution des écarts entre les différentes populations. Ces indicateurs n'ont pas de déclinaisons académiques, excepté pour la 6<sup>ème</sup>.

#### **Enquête internationale PIRLS 2016 (enquête internationale sur les compétences des élèves de CM1 en lecture)**

Pilotée par l'IEA, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves de CM1 en lecture. Après le test réalisé en mai 2015, l'étude principale se déroulera auprès d'un échantillon de 4 700 élèves en mai 2016.

#### **Panel d'élèves du second degré entrés en 6<sup>ème</sup> en 2007**

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2007 un panel d'élèves entrés en 6<sup>ème</sup> à cette date. L'échantillon comporte 35 000 élèves répartis sur tout le territoire national. Les élèves « à l'heure » de ce panel ont passé le baccalauréat à la session de 2014. Les élèves ayant obtenu leur baccalauréat vont constituer un nouvel échantillon de bachelier pour le SIES. Cette échantillon sera complété par des élèves ayant également réussi le baccalauréat en 2014 mais en ayant redoublé. Outre la procédure annuelle d'actualisation de la situation des élèves, en 2014-2015 pour les élèves en retard, une procédure de recherche des résultats de l'examen sera effectuée.



En 2013-2014, la Depp expérimente d'ouvrir la possibilité aux parents des élèves non retrouvés de répondre en ligne sur un site internet sécurisé. La possibilité d'enrichir les données du panel par des informations concernant les demandes d'inscriptions dans le postbac (système APB) sera également poursuivie.

### **Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011**

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2011 un nouveau panel d'écoliers recrutés au cours préparatoire et suivis tout au long de leur scolarité élémentaire. L'actualisation de la situation scolaire des 15 200 élèves recrutés a pu être réalisée en 2014-2015 pour la quasi-totalité d'entre eux à partir des fichiers administratifs. Cette opération sera reconduite en 2015-2016 pour connaître leur situation scolaire à cette rentrée. Une enquête par internet auprès de la dernière école fréquentée ou une enquête légère auprès des parents si cette dernière enquête ne permet pas de retrouver tous les élèves seront mises en œuvre. En 2016, les élèves seront de nouveau évalués sur leurs acquis cognitifs et conatifs.

### **Panels d'élèves en situation de handicap recrutés en 2013**

Environ 13 000 élèves nés en 2001 ou en 2005 ont été recrutés à la rentrée 2013 pour faire partie d'un panel d'élèves en situation de handicap. Ce recrutement a été suivi d'une enquête « famille » auprès de leurs parents à laquelle 10 615 familles ont répondu. La situation scolaire des élèves de ces cohortes est actualisée en même temps et de la même façon que pour les élèves des autres panels. Néanmoins une enquête complémentaire a été menée auprès des enseignants référents ou des établissements pour connaître les aides humaines ou matérielles qui leur sont apportées. A la rentrée 2014, un échantillon complémentaire d'environ 2800 élèves en situation de handicap nés en 2005 a été recruté. L'enquête famille se déroule au 1<sup>er</sup> semestre 2015. En mai-juin 2016, les élèves devraient si possible être évalués sur leurs acquis cognitifs et conatifs ; un test de faisabilité sera effectué en janvier 2016.

### **Enquête sur la scolarisation des allophones nouvellement arrivés (EANA)**

L'enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés vient compléter la connaissance de la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers. Les sources de données actuellement existantes ne permettent pas de cerner la population de ces enfants. L'enquête complètement renouvelée en 2014-2015 évalue les modalités d'accueil des élèves allophones scolarisés ou non dans un dispositif particulier (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants). La collecte et la saisie sont effectuées par les Directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) ou les centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) sur site Web sécurisé géré par la sous-direction de la Performance de l'enseignement scolaire de la DEPP. La première enquête renouvelée s'est déroulée en deux temps au cours de l'année scolaire 2014-2015 : sur les mois de décembre 2014, janvier 2015 pour un recensement des élèves depuis la rentrée et en mai - juin pour connaître les temps passés dans les dispositifs et mesurer les arrivées en cours d'année. A l'avenir, l'enquête menée à l'automne devrait avoir lieu en novembre, puis en mai (en prévision de la rentrée suivante).

## **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016**

### **Système d'information du premier degré**

Depuis 2005, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un système d'information de gestion pour les directeurs d'écoles publiques et privées. Ce système permet la gestion individuelle des élèves et comporte des données sur la scolarité en cours de l'élève et sa scolarité de l'année antérieure. Les données de ce système d'information sont remontées à la DEPP sous forme d'un fichier national anonymisé qui sert en grande partie à élaborer le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2011. Les premières exploitations des fichiers sur les rentrées 2009 et 2010 ont déjà permis d'affiner les analyses sur les élèves du 1<sup>er</sup> degré (calcul de taux de maintien). Le dispositif s'est étendu au secteur privé en 2013 avec un taux de couverture atteignant 85 % des élèves. Le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2013 s'appuie presque exclusivement sur ce dispositif. L'objectif est de parvenir au plus vite à l'exhaustivité.

### **Système d'information sur la formation continue universitaire**

Depuis 2012, le ministère de l'éducation nationale s'est rapproché des universités en tant qu'utilisateur de données de gestion sur les inscriptions pour discuter de ses besoins dans le cadre de la rénovation d'APOGEE, système de gestion des universités. Il s'agit d'analyser la faisabilité, à terme, de disposer de remontées de données individuelles anonymisées pour compléter ou remplacer la collecte de données agrégées sur l'activité de formation continue universitaire. La DEPP participe au groupe de travail sur la refonte d'APOGEE.

### **SIASP (système d'information sur les agents des services publics)**

Les fichiers annuels SIASP sont préparés par l'INSEE et la DGAFP à partir des sources mensuelles des TG, et complétés par d'autres sources annuelles (TGE, militaires et DADS\_U) pour couvrir l'ensemble du champ de la fonction publique. Leur exploitation, initialisée en 2013-2014, sera poursuivie et approfondie dans plusieurs directions, comme le calcul d'évolutions annuelles sous diverses hypothèses (salaires moyens, à structure constante en corps-grade-échelon et en RMPP : rémunération moyenne des personnes en place deux années consécutives).

## **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

*[Non arrêtés à ce jour]*

## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016**

### **Mise en place d'un répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE)**

L'arrêté interministériel créant le traitement « RNIE » a été publié au premier trimestre 2012. L'actualisation des études d'impacts de la mise en œuvre du RNIE, menée depuis septembre 2012, a permis d'élaborer un scénario optimal de déploiement de l'immatriculation avec un identifiant unique au sein des systèmes d'information du second degré, de l'apprentissage, de l'enseignement agricole et de l'enseignement supérieur. Les questions de sécurité et de confidentialité (habilitations, traçabilité des accès, cryptage des flux de données...) devront nécessairement être validées avec les instances ad hoc. L'implémentation de l'INE dans le second degré passe par la rénovation de l'application base élèves académique (BEA). Cette rénovation prendra corps au sein de SYSCA (système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, étudiants et apprentis). L'accès à SYSCA, qui fera le lien entre la base de gestion et le RNIE, sera réservé aux services statistiques et au SSM. Les travaux pour la construction du RNIE et de SYSCA pour le second degré sont en cours. L'immatriculation unique des élèves de la rentrée 2015 sera effectuée en fin d'année 2015, par une opération de reprise des données des BEA. En 2016, l'ensemble des flux entre le système de gestion, SYSCA et le RNIE seront activés pour immatriculer en continu les élèves du second degré. Des travaux seront menés en parallèle pour préparer l'arrivée de l'INE dans l'apprentissage.

### **Cryptage des identifiants d'élèves-étudiants (projet FAERE : Fichiers Anonymisés pour les Etudes et la REcherche)**

La configuration du système de cryptage des identifiants d'élèves, d'étudiants et d'apprentis s'est terminée en 2011. En 2012, l'expérimentation de ce système s'est poursuivie : les bases élèves historiques ont été cryptées pour les années 2004 à 2010, les bases SIFA depuis 2008, ainsi que les bases des principaux résultats des examens DNB, CAP, BEP, BAC sur les sessions 2005 à 2012. A partir de 2013, le dispositif entre en phase de production courante. Dorénavant, seront cryptés les fichiers SCOLARITE, SIFA et ceux des différents examens du second degré de l'année scolaire n-1. L'année 2016 sera consacrée à l'expérimentation de l'extension du cryptage des données relatives aux étudiants (BTS, SISE,...).

### **Géolocalisation des établissements de formation**

Le besoin d'une information à des niveaux géographiques fins est de plus en plus pressant. La DEPP s'est donc engagée dans un projet de géolocalisation de tous les établissements de formation, de façon à disposer des coordonnées des établissements, assorties d'indicateurs de qualité de la géolocalisation effectuée. Cette géolocalisation se fait dans le cadre d'une convention avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Deux échanges sont organisés annuellement : la DEPP envoie les données des établissements, l'IGN les enrichit en retour des informations de géolocalisation. Ces transmissions de données sont réalisées depuis 2011, avec une bonne qualité globale des informations recueillies. Les efforts d'amélioration de la géolocalisation seront poursuivis en 2016, notamment en s'appuyant sur les indicateurs de qualité pour préciser les adresses des établissements.

### **Géolocalisation des fichiers d'élèves**

Les fichiers individuels d'élèves recueillis par la DEPP constituent une source d'information riche, notamment sur les formations suivies, et remarquablement fine : elle est théoriquement exhaustive et les académies disposent des localisations géographiques précises via les adresses des élèves et des établissements.

La DEPP et l'INSEE ont réalisé en 2009 un processus de géolocalisation des élèves de sixième afin de répondre aux besoins de calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire à l'entrée en sixième) au lieu de résidence des élèves et non plus seulement au lieu de scolarisation. La géolocalisation a été généralisée à l'ensemble des élèves du secondaire à partir de l'année scolaire 2009-2010. Ce travail étant relativement lourd tant pour la DEPP que pour l'Insee, la géolocalisation sera effectuée de façon biennale. Les données relatives à l'année scolaire 2011-2012 ont été géolocalisées par l'Insee avec une meilleure qualité du codage notamment sur les zones rurales. Ces données ont ensuite été enrichies par la Depp. Elles font l'objet d'études sur les retards scolaires. Une nouvelle campagne de géolocalisation a été menée sur les élèves scolarisés en 2013-2014.

### **Système d'information sur les moyens des établissements publics du second degré**

Par suite de la loi « Libertés et responsabilités locales » d'août 2004, les personnels d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général des lycées et collèges publics sont gérés par les collectivités territoriales. Ces dernières s'occupent des affectations de ces personnels et peuvent remplacer la mise à disposition de personnels par des contrats de service. Pour continuer à rendre compte de la répartition des moyens selon le département, la région, la zone (éducation prioritaire, ZUS, ...) ou le type d'établissement, la DEPP doit obtenir des collectivités territoriales une information sur les moyens qu'elles affectent au niveau de chaque établissement (cf. décret en Conseil d'État 2007-572 et arrêté du 18 avril 2007). La mise en place de ce système d'information partagé a fait l'objet de discussions avec les associations de collectivités territoriales. En 2016, les efforts seront poursuivis pour encore améliorer la collecte de ces informations auprès des régions et départements, Une opération qualité sera menée avec les académies, notamment sur les questions de surfaces des établissements.

### **Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (ETIC)**

Cette enquête annuelle s'adresse aux établissements publics des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et porte sur les équipements et services en matière de TIC proposés par ces derniers. Le questionnaire devrait évoluer légèrement en 2016 comme chaque année mais il est apparu nécessaire de faire une pause dans les innovations importantes pour consacrer la prochaine campagne à la stabilisation de l'application qui supporte l'enquête.

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

La Depp mettra en place un système d'information géographique permettant de produire des statistiques adaptées à chaque territoire et de représenter les phénomènes mis en évidence. Les services statistiques académiques sont partie prenante de cette opération.

Parallèlement, les travaux visant à proposer un indicateur local mesurant le décrochage scolaire se poursuivront, avec la collaboration de l'Insee.

### 3.2. Aspects « environnement et développement durable »

La DEPP fournit trois indicateurs de développement durable (sorties précoces, difficultés de lecture des jeunes de 15 ans et diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans).

### 3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Plusieurs travaux en collaboration avec des organismes extérieurs ou sous-traités à des centres de recherche sont et seront lancés.

### 3.4. Aspects « européens »

La DEPP représente la France dans le groupe de travail sur les statistiques d'éducation et de formation (Education and Training Statistics Working Group) sous l'égide d'Eurostat. Elle fournit, avec le SIES, les tables statistiques relevant du règlement de commission afférent.

La DEPP a une participation très active dans des groupes de travail internationaux coordonnés par Eurostat ou l'OCDE (réseau dit INES). Elle contribue notamment à l'alimentation de *Regards sur l'Éducation*, publication annuelle de l'OCDE.

## 4. Opérations répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)	2015A044E D	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves du second degré dans les établissements privés d'enseignement	2014A092E D	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles dans les établissements privés d'enseignement	2014A090E D	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements privés d'enseignement	2014A091E D	DEPP	Annuelle
Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007	2015A070E D	DEPP	Annuelle
Panels d'élèves du premier degré recruté en 2011	2015A069E D	DEPP	Annuelle
Panels d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005	2014A098E D	DEPP	Annuelle
Enquête Sivis - Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire	2015A709E D	DEPP	Annuelle
Enquête d'insertion dans la vie active des jeunes sortants de l'apprentissage (IPA)		DEPP	Annuelle
Enquête d'insertion dans la vie active des jeunes lycéens (IVA)		DEPP	Annuelle

Opérations	Type	Objectif
Base centrale des établissements (système RAMSESE) <b>Depp</b>	Répertoire	Recenser les établissements de l'ensemble du système éducatif
Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE)	Répertoire	Délivrer un numéro identifiant unique à chaque élève dans le système de formation

<b>Opérations</b>	<b>Type</b>	<b>Objectif</b>
<b>Depp</b>		initial. Apparier des fichiers d'élèves rendus totalement anonymes, sans possibilité de retour aux identifiants
Cryptage des identifiants d'élèves et d'étudiants (projet FAERE) <b>Depp</b>	Application	Anonymiser les bases-élèves afin de permettre les études statistiques. Poursuite du cryptage des bases-élèves historiques.
Evaluation des élèves Depp	- Évaluation des compétences de base des élèves en français et en mathématiques ; - Évaluation des compétences 1, 2, 3, 5, 6 et 7 du socle commun (expérimentation) ; - Évaluations-bilan CEDRE	Établissement d'indicateurs de performance de la mission LOLF « enseignement scolaire »  Évaluation des compétences par domaine disciplinaire
Système d'information du premier degré <b>Depp</b>	Exploitation du système d'information de gestion des directeurs d'écoles publiques et privées	Élaboration du constat des effectifs à la rentrée. Le dispositif s'étend au secteur privé en 2012.
Les élèves dans les établissements publics et privées du second degré Depp	SI Scolarité	
Les résultats aux examens - diplôme national du brevet ; - enseignement technologique et professionnel ; - baccalauréat général, technologique et professionnel ; - BTS. DEPP / Sies	Brevet et bac : enquête rapide sur les résultats agrégés par département, puis résultats au niveau individuel extraits de l'application OCEAN	
Système d'information sur la formation des apprentis SIFA Depp	Informations annuelles sur les apprentis de CFA, tous niveaux et tous organismes de tutelle confondus.	Photographie annuelle de la population des apprentis inscrits dans un CFA au 31 décembre
La scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré et le second degré Depp	Récupération de données individuelles anonymes sur les élèves en situation de handicap	
Absentéisme des élèves Depp	Collecte sous statut administratif	
Le personnel rémunéré ou en poste au titre du ministère de l'Education nationale Depp	Exploitation des fichiers de paye Exploitation des bases de gestion des personnels	Établissement des effectifs annuels, ainsi que des caractéristiques et des distributions de salaire des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
Le service des enseignants du second degré public et privé sous contrat Depp	Application « Base relais »	Calcul d'indicateurs de moyens d'encadrement à partir des dotations en heures allouées aux établissements.
Concours de recrutement Depp	Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré	Constat des candidats et admis aux différents concours organisés par le

<b>Opérations</b>	<b>Type</b>	<b>Objectif</b>
	Bilan des concours déconcentrés des ATSS ( <i>personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé</i> )	MEN.
Absences non remplacées des enseignants Depp	Collecte sous statut administratif	
Parc immobilier et capacité d'accueil des établissements publics du second degré Depp	Application EPI	Calcul d'indicateurs de taux d'occupation des collèges et lycées, analyse des disparités géographiques. Suivre l'évolution des places d'internat et des repas servis aux demi-pensionnaires.
Les comptes financiers des établissements publics du second degré Depp	Application COFI-Pilotages	Alimenter le compte de l'éducation. Répondre à des besoins de la DGFIP et de l'Insee (comptes nationaux)
Equipement en technologie de l'information et de la communication des établissements publics du premier et second degré <b>Depp</b>	Application ETIC	Calcul d'indicateurs nationaux et académiques sur l'équipement en TICE des établissements d'enseignement
Système d'information sur les moyens des établissements publics du second degré <b>Depp</b>	Collecte d'informations auprès des régions et des départements sur l'affectation de personnel d'accueil, de restauration et d'entretien des établissements.	Rendre compte de la répartition des moyens selon le département, la région, la zone d'éducation ou le type d'établissement
Parc immobilier et capacité d'accueil des établissements publics du second degré Depp	Application EPI	
Géolocalisation des établissements <b>Depp-IGN</b>	Géolocalisation de tous les établissements de formation	Disposer des coordonnées des établissements et d'indicateurs de qualité de la géolocalisation.
Géolocalisation des élèves <b>Depp-Insee</b>	Localisation géographique des adresses des élèves et de leurs établissements, en collaboration avec l'Insee	Calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire par exemple) au lieu de résidence des élèves.
Système d'information sur la formation continue universitaire Depp	Rénovation du système de gestion des universités APOGEE	Compléter ou remplacer la collecte de données sur l'activité de formation continue universitaire
Validation des acquis de l'expérience (VAE) : - dans l'enseignement professionnel et technologique ; - dans l'enseignement supérieur. Depp	Collecte de données agrégées (par académie pour le second degré, et par université pour l'enseignement supérieur) sur les bénéficiaires d'un dispositif de VAE	Collecte de données à des fins de suivi et de pilotage des dispositifs de validation des acquis de l'expérience

### 1. Exposé de synthèse

---

Le département des études statistiques de SIES opère sur deux grands domaines d'activité.

- Il conçoit et gère les études et les analyses statistiques sur l'enseignement supérieur (effectifs des étudiants inscrits, des diplômes délivrés et des boursiers). Il analyse également les parcours dans l'enseignement supérieur et leurs déterminants à partir de panels et d'enquêtes spécifiques, et réalise des prévisions d'effectifs à court et à long termes.
- Il est responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information statistique sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) en France. La synthèse et la consolidation de différentes sources lui permettent d'assumer sa mission de calcul des agrégats économiques officiels tels que la DIRD (dépense intérieure de R&D) et la DNRD (dépense nationale de R&D) qui sont notamment utilisées dans les comparaisons internationales (Eurostat et OCDE).

Concernant l'enseignement supérieur, l'effort entamé les années précédentes sur les suivis de trajectoires des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle, sera poursuivi en 2016. Il s'agira, en mobilisant à la fois des données d'enquêtes et des données administratives (fichiers d'inscriptions et de diplômés) d'enrichir les outils et indicateurs d'analyse des parcours, de la réussite, et de l'insertion professionnelle, au-delà de la seule université. Ces travaux seront menés dans une optique de prise en compte des évolutions induites par la loi Enseignement Supérieur et Recherche de juillet 2013 (simplification de l'offre de formation, regroupements d'établissements, fluidification des parcours...).

Concernant la recherche, l'activité du département des études statistiques se concentrera autour de l'amélioration de la qualité tant pour les aspects méthodologiques (amélioration de la qualité des enquêtes et, notamment, des bilans qualité, travail sur les méthodes d'échantillonnage et de redressement) que pour la mise à disposition de l'information (délais, fourniture de données statistiques tant au niveau local, national qu'international et amélioration de l'accès à l'information...) ou les analyses (participation et publication de travaux d'études, contribution à des ouvrages ou des rapports,...). Dans ses travaux d'études, il continuera de prendre en compte les phénomènes émergents (la place des entreprises multinationales et des groupes, la dimension locale de la recherche, les imbrications entre recherche publique et privée, les changements de réglementation au sein de l'Université, la multiplicité des situations des organismes publics et la réforme territoriale).

Par ailleurs, le Sies travaillera à compléter son dispositif d'informations actuel sur les effectifs dans la recherche par un tableau de bord (à l'instar des autres SSM) en juin, au moyen d'une collecte de données ad-hoc, par des zoom sur les disciplines d'activité de recherche et enfin par des publications sur des projections de départs en retraites, qui prennent en compte la loi de réforme des retraites de janvier 2014.

Enfin, des efforts particuliers seront faits sur les aspects européens et internationaux (mesure de la mobilité internationale des étudiants, participation active aux groupes de travail sur la R&D et l'innovation...).

## 2. Travaux nouveaux pour 2016

---

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

#### Enquête sur les ressources globales, les dépenses et les effectifs R&D des établissements d'enseignement supérieur

Compte tenu des changements intervenus dans l'organisation du système Enseignement Supérieur et la Recherche, avec en particulier le passage progressif aux « Responsabilités et Compétences Élargies » qui confère aux établissements d'enseignement supérieur l'autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines, l'enquête a été réaménagée à partir de l'exercice 2011. Le questionnement se rapproche de celui adressé aux organismes de recherche. Le nouveau questionnaire a été adressé en test à quelques établissements pour l'exercice 2011 et, pour l'exercice 2012, à tous les établissements passés en RCE en 2012. Le bilan des collectes 2012 et 2013 est en cours. Au vu des résultats obtenus, ce bilan pourra donner lieu à d'autres évolutions pour les exercices suivants.

#### Évolution du questionnaire sur la partie des effectifs de R&D dans les enquêtes réalisées auprès des administrations et mise en place d'un tableau de bord annuel sur les organismes

Il s'agit d'une part de remplacer la partie actuelle des effectifs R&D dans l'enquête annuelle par un nouveau volet « chercheurs en administration » sur le modèle de ce qui est réalisé dans les enquêtes R&D en entreprise.

Ce nouveau volet pour les administrations serait déployé progressivement - les organismes publics de R&D dans un premier temps, puis les établissements d'enseignement supérieur et autres établissements publics dans un deuxième temps - et serait calé sur le même calendrier que le volet chercheurs en entreprises - à savoir une passation du questionnaire tous les deux ans, la première fois en 2016, sur les données des effectifs R&D de 2015.

Pour ce faire, en amont, une « enquête pilote » serait en discussion avec les deux plus grands contributeurs publics de R&D : le CEA et le CNRS, afin de mesurer la charge de travail pour les organismes et le renforcement des contrôles et de la qualité des réponses à prévoir lors de l'exploitation des données par le SIES.

Ce projet de volet chercheurs en administration permettrait de compléter les informations actuelles du questionnaire sur les effectifs R&D avec de nouvelles données, notamment sur le niveau de diplôme ou sur les flux (arrivés/départs) de chercheurs en administrations.

Parallèlement, le service se rapprochera également de la DGRH du MENESR afin de mieux connaître l'information dont elle dispose sur le personnel de recherche dans les universités. L'objectif de moyen terme est de pouvoir dresser un panorama global des personnels de recherche, dans les secteurs public et privé. L'exploitation des DADS et de SIASP, mais aussi de l'enquête emploi (cf. infra.) devrait également y contribuer.

D'autre part, il faut prendre en compte une spécificité des organismes au sein de la recherche publique. En effet, la recherche repose essentiellement sur deux piliers, qui sont les écoles et universités d'une part et les organismes dédiés à la recherche d'autre part, les deux catégories présentant des organisations très différentes en matière de R&D : si les enseignants-chercheurs partagent leur temps entre enseignement et recherche, chaque activité se nourrissant de l'autre, les personnels des organismes, quant à eux, concentrent fortement leur activité sur la R&D. Aussi un tableau de bord en juin de chaque année, sur le périmètre des organismes, est-il nécessaire pour éclairer les établissements et le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) sur les grands axes des politiques d'emploi scientifique

Sur le champ des organismes, 18 d'entre eux représentent 98,1% des effectifs de chercheurs en 2012. Avec une telle représentativité, une collecte légère et annuelle de données au printemps auprès



de ces 18 organismes permet d'envisager de produire un tableau de bord en juin. Cette collecte avancée sera coordonnée avec celle du projet de volet chercheurs en administration.

#### Enquête auprès des écoles doctorales

Les modalités des variables de financement et d'insertion ont été revues en 2015. Une nouvelle question a notamment été ajoutée sur les missions complémentaires effectuées par les doctorants durant leur thèse.

L'objectif à terme est de supprimer cette enquête, très chronophage pour les responsables administratifs des écoles doctorales, par l'amélioration de la couverture SISE du champ des écoles doctorales et la remontée des données de financement dans SISE d'une part, et la mise en place d'une enquête nationale sur l'insertion des docteurs d'autre part.

#### Enquête Insertion Professionnelle des docteurs

Début 2015, un groupe de travail a été lancé dans le but de mettre en place une enquête relative à l'insertion professionnelle des docteurs. Ce groupe de travail, après avoir effectué un état des lieux de l'existant, élaborera un cahier des charges proposant un schéma d'enquête (objectifs et champ de l'enquête, acteurs en charge du recueil de l'information, comitologie, mode de collecte, date d'observation, périodicité de la collecte, projet de questionnaire, modalités d'exploitation et de diffusion des résultats). Il présentera ses conclusions à la rentrée 2015, de manière à envisager le lancement d'une enquête expérimentale fin 2015 ou début 2016, auprès des docteurs ayant soutenu leur thèse en 2012. Elle tiendra lieu de test en vue d'une collecte en vraie grandeur, qui pourrait intervenir un ou deux ans plus tard (a priori fin 2017-début 2018, auprès des docteurs diplômés en 2014).

#### Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels

Une expertise de la base de sondage de l'enquête, conformément au vœu du comité du label de décembre 2011, a été réalisée en 2014 avec le département de la méthodologie de l'Insee. Une enquête méthodologique visant à améliorer le ciblage des entreprises réalisant effectivement des activités de R&D est envisagée pour 2015.

#### Exploitation de l'enquête spéciale sur les chercheurs et ingénieurs R&D dans les entreprises

Cette enquête biennale, qui vient compléter l'enquête principale auprès des entreprises et interroge sur les caractéristiques des chercheurs de l'entreprise (structure d'âge, de diplômes, de nationalité, mouvement d'entrée / sortie de la fonction recherche des entreprises), a eu lieu en 2014 et fera l'objet d'études et de publications en 2015-2016.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016**

#### Dispositif de collecte SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant)

##### *Extension du champ*

Initié avec quatre universités en 1995, le dispositif SISE-inscriptions (données individuelles sur les inscriptions) couvre aujourd'hui les champs suivants : toutes les universités et grands établissements, les écoles normales supérieures et établissements assimilés, les ESPE, les instituts catholiques, la totalité des écoles d'ingénieurs et des écoles de management à diplôme visé, soit environ 460 établissements, représentant une population de 1,8 million d'étudiants (sur un total de 2,4 millions). Il est prévu que le dispositif s'étende aux écoles d'architecture en 2016.

### *Rénovation du dispositif SISE*

L'amélioration se poursuit dans plusieurs directions. D'une part, il s'agit de rendre compte au mieux des évolutions des cursus, des modalités pédagogiques, de la réglementation. Ainsi, le passage de l'habilitation des formations à l'accréditation des établissements (ce ne sont plus les maquettes des formations elles-mêmes qui feront l'objet d'une validation, mais les établissements qui seront accrédités) et la mise en place du Cadre National des Formations (normalisation des intitulés de Licence et Master, réduction de leur nombre) ont nécessité en 2014 une adaptation en profondeur du dispositif, qui s'est appliquée pour la première fois en 2015, et dont l'impact devra être évalué également en 2016. De même, l'émergence de nouveaux types de parcours (année de césure, périodes à l'étranger...), de structures (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) ou le développement de l'apprentissage et de la formation continue devront continuer à être pris en compte. D'autre part, de nouvelles demandes, portées par Eurostat et liées à la mise en place du règlement européen sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, relatives notamment à la mobilité étudiante, se sont traduites par l'introduction de nouvelles informations dans SISE, qui seront exploitées en 2016.

### Rapprochement des résultats des enquêtes « R&D » avec les Déclarations Annuelles de Données Sociales et les données issues du Système d'information sur les agents de la fonction publique

Le SIES a obtenu l'accord du comité du secret statistique pour l'accès aux DADS et à SIASP en mai 2013. Pour des raisons techniques, l'accès aux données n'a pu être effectué. Aussi les travaux méthodologiques de rapprochement de ces données avec celles des enquêtes R&D ne seront-ils entamés que courant 2015\*2016, en interne et en collaboration avec la Depp.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

#### Parcours

Les travaux d'études entamés en 2013 autour de la notion de parcours seront poursuivis : il s'agit globalement de tenter de dégager des parcours types, caractérisés par les changements de filière, d'établissement, de domaine disciplinaire, ou au contraire la stabilité, par l'obtention ou non d'un diplôme, par la poursuite d'études, par le nombre d'années d'inscription...et de les mettre en lien avec les caractéristiques individuelles des étudiants (âge, sexe, nationalité française ou étrangère, type de diplôme à l'entrée dans l'enseignement supérieur, CSP des parents, âge au bac, régime d'inscription...). Ces travaux ont donné lieu à publication au premier semestre 2015 ; ils seront poursuivis en 2015 et 2016 à partir des Panels (étude des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur, étude des durées d'études dans l'enseignement supérieur), mais également des données SISE (application des méthodes d'appariement optimal aux étudiants en économie à l'université).

Dans le cadre du dispositif EVA (entrée dans la vie adulte), mené conjointement par l'INSEE, la DEPP et SIES, un Panel d'entrants en 6ème en 2007 a été constitué par la DEPP et a fait l'objet d'un suivi annuel. Certains d'entre eux ont obtenu le baccalauréat en 2014, et feront à ce titre l'objet d'une interrogation annuelle (la première a eu en mars 2015) afin de rendre compte de leur parcours dans le supérieur, ainsi, en 2015, que ceux d'entre eux qui passeront le baccalauréat en 2015, et ainsi de suite. Ce dispositif coordonné d'enquêtes permettra à terme de connaître la trajectoire de l'ensemble d'une génération, y compris en matière d'insertion professionnelle. L'interrogation 2015 fournira des éléments très attendus sur l'orientation dans l'enseignement supérieur en fonction du parcours scolaire antérieur (type de baccalauréat obtenu, niveau scolaire...). Il est également prévu que ce panel intègre des données issues du dispositif « Admission Post-Bac », qui permet aux jeunes qui souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur (essentiellement des élèves de terminales) de déclarer et classer leurs souhaits, aux établissements d'établir un ordre de classement des différents dossiers qui leur sont parvenus, d'affecter, en fonction des vœux des candidats et du classement des établissements, les candidats sur des formations. Cette opération fera office de test, avant une éventuelle généralisation à moyen terme, après mise en conformité avec la CNIL, de l'appariement entre les résultats au baccalauréat (OCEAN) et les vœux d'orientation (APB). Cette première vague donnera lieu à plusieurs publications sur l'orientation post-bac et sur l'entrée dans l'enseignement supérieur en 2016.

### Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels et enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MESR

- Poursuite de l'amélioration de la connaissance de la recherche financée par le Ministère de la Défense, en collaboration avec le SSM du Ministère de la Défense.
- Poursuite de l'effort de diffusion de données par catégories d'entreprises dans le champ « privé », suite à l'accord pour l'accès à la base de données Sirius.
- Poursuite de l'effort de diffusion de données détaillées portant sur le champ public, en collaboration avec les services de la Commission européenne.
- Amélioration de notre connaissance autour des Investissements d'avenir et des politiques de site.
- Poursuite de l'effort de diffusion de données sur la R&D, grâce à la refonte du site internet supportant ces données et à l'accroissement du nombre de données intégrées sur l'open data. Côté « R&D », les travaux devraient se centrer, d'une part, vers les comparaisons internationales et, d'autre part, vers les travaux permettant le rapprochement des résultats statistiques et données administratives et fiscales.

### Départs en retraite des personnels des organismes de recherche

Sur le champ des organismes de recherche évoqué plus haut, les seules informations existantes sont des prévisions de départs à 5 ans réalisées par 7 EPST. Des travaux seront engagés pour consolider/étendre les prévisions de départs des personnels des EPST et pour développer des prévisions similaires pour les EPIC. Ces prévisions prendront notamment en compte l'impact de la loi de réforme des retraites de janvier 2014.

## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016**

### Prevsup

Le département effectue annuellement des projections d'effectifs à dix ans à l'aide d'une application informatique, PREVSUP. Après la phase préparatoire à une refonte de cet outil, une expression des besoins a été finalisée et un marché a été lancé au premier semestre 2015. Il s'agit d'adapter l'outil à la réforme LMD (Licence-Master-Doctorant) et de parvenir à une meilleure prise en compte des données individuelles là où elles existent, mais également de pouvoir se placer à un niveau infra national.

### Meilleure connaissance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Afin de progresser dans l'analyse de parcours des étudiants, un fichier dit « SISE global » est constitué annuellement à partir des différentes bases de données individuelles disponibles (universités, écoles de commerce, d'ingénieurs, écoles normales supérieures, écoles vétérinaires, sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles...) sur plusieurs années, pour faire du suivi de cohorte sur un champ plus large que celui de la seule université. Des travaux d'appropriation de SIFA (apprentissage) ont été entamés en 2014 et 2015, débouchant notamment sur la prise en compte de l'apprentissage dans le calcul des taux de poursuite d'études. Ils se poursuivront en 2016, afin d'expertiser la couverture de l'apprentissage pour les enquêtes SISE.

### Indicateurs de réussite

En lien avec les parcours, la réflexion sur l'harmonisation et l'amélioration des différents indicateurs visant à rendre compte de la progression des étudiants dans l'enseignement supérieur se poursuivra en 2016, notamment autour de la meilleure prise en compte des réorientations. Les établissements seront étroitement associés à ces travaux. L'impact des regroupements sur la réussite pourra également être étudié.

## RNIE

Le projet de répertoire national des identifiants élèves, administré par la DEPP, entrera en 2016 dans sa phase de mise en œuvre. L'enseignement supérieur sera impacté par le nouveau dispositif à partir du baccalauréat 2017. Dans ce contexte, le SIES est engagé dans une collaboration active avec la DEPP pour préparer la prise en compte de ce nouveau répertoire. Les procédures d'affectation d'identifiant national élève par les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de contrôle, feront l'objet d'évolutions pour que soit optimisée la capacité des services statistiques d'analyser les parcours élèves-étudiants tout au long du parcours éducatif.

### **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

#### **3.1. Aspects « Territoires »**

Élaboration d'un atlas des effectifs étudiants, diffusé sur papier et sur internet, sous une forme très interactive et d'un ensemble d'indicateurs régionaux de la Recherche et de l'Innovation.

Actuellement, de nombreux données et indicateurs sont diffusés par université. La loi prévoit la mise en place de regroupements d'établissements sur un territoire donné. Le SIES devra en 2016, comme en 2015, accompagner ces évolutions, notamment en mettant à disposition des données sur ces nouveaux contours, et en faisant évoluer les indicateurs existants.

Un groupe de travail sur l'enseignement supérieur sera monté avec des représentants des services statistiques académiques et de la DEPP fin 2015.

Le SIES a été associé dès la fin 2014 aux travaux du PSAR Emploi-Population (DR Insee Nord-Pas-de-Calais) qui a commencé la rédaction d'une étude préalable sur le thème de la parité. L'objectif principal de ce travail est de préciser les contours d'un nouvel outil qui sera mis à la disposition de l'ensemble des directions régionales de l'Insee. Cette collaboration se poursuivra en 2016.

Initié en 2009, le « kit recherche » développé dans le cadre du COPAR pour étendre l'offre de données régionales sera remis à jour en 2013 et mis à disposition des DR de l'Insee. Cette collaboration débouchera, au tournant de l'année 2014, sur la diffusion de publications conjointes Insee-MENESR.

Une extension du champ de l'enquête sur le financement de la recherche par les collectivités territoriales (exhaustivité sur les villes moyennes et interrogation simultanée des niveaux communaux et inter-communaux) a été réalisée lors de l'enquête 2014 et devrait permettre une approche complémentaire à celle réalisée jusque-là.

Un premier bilan du CPER 2007-2013, vu sous l'angle des collectivités territoriales, sera également dressé.

Enfin le bilan établi avec les données de l'enquête 2014 marquera en quelque sorte le point zéro avant le premier volet de la réforme des collectivités territoriales.

On rappelle que les enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement permettent de connaître les dépenses des régions et départements en matière de R&D.

La DIRD et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région. Ces données et des cartes sont disponibles sur le site du MENESR. Elles permettent notamment la mise à jour de la base de données Strater du MENESR et l'alimentation de l'outil de restitution d'indicateurs généraux sur la R&D en région mis à disposition par l'outil PAP-ESR du département des outils d'aide au pilotage de SIES.

La mise en place d'un dispositif de suivi de l'action des collectivités territoriales en faveur de l'enseignement supérieur sera conduite au tournant de l'année 2015-2016.

### 3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Le service collabore avec le Service de l'observation et des statistiques du MEDDE (SOeS) pour l'estimation de la dépense nationale de R&D pour l'environnement (hors gestion des déchets radioactifs). Cette collaboration porte à la fois sur les données issues des enquêtes R&D public et privé et sur les aspects méthodologiques.

Contribution à la production des indicateurs qui seront retenus par la Commission pour le suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), en matière de R&D, comme de formation.

Élaboration d'une cartographie de l'offre de formation aux « métiers verts ».

### 3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les évolutions induites par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013 (simplification de l'offre de formation, regroupements d'établissement, développement de l'alternance, mise en place des ESPE, conventionnement obligatoire entre les lycées accueillant des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles et les établissements d'enseignement supérieur...) auront à être évaluées en 2016, en particulier concernant leur impact sur l'orientation et la réussite.

### 3.4. Aspects « européens »

Le SIES est le référent de la France pour les données concernant les étudiants dans l'enseignement supérieur dans le cadre de la collecte harmonisée UOE (UNESCO, OCDE, Eurostat).

Les données statistiques sur la mobilité étudiante font à présent l'objet d'un règlement. L'enrichissement des systèmes d'information a été entamé, les remontées ont été expertisées une première fois en 2014 et ont fait l'objet d'une attention particulière lors des collectes 2015. L'enjeu européen rejoint des enjeux forts pour la France en termes de suivi de l'attractivité de l'enseignement supérieur français et de prise en compte de la mobilité des étudiants dans la construction de leur parcours.

Le SIES est tenu par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2. Par ailleurs, il participe activement aux groupes de travail internationaux où la représentation de la France est nécessaire, notamment le groupe de travail européen sur la R&D et le groupe de travail de l'OCDE portant sur la redéfinition des contours des activités et secteurs institutionnels décrits dans la nomenclature Frascati. Le travail des années 2014 et 2015 doit notamment déboucher, en 2016, sur la publication rénovée du manuel de Frascati.

## 4. Opérations répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et le volet chercheurs/ingénieurs associé	2015A071RE	SIES	Annuelle (le volet « chercheurs » est biennal et n'est pas réalisé en 2015).
Enquête sur le devenir des bacheliers 2008	2015A062RE	SIES	Annuelle
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et dans les groupements d'intérêt public (GIP)	2014A716RE	SIES	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'étudiants auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités	2014A095RE	SIES	Annuelle
Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs	2014A093RE	SIES	Annuelle
Les effectifs dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur artistique et culturel	2014A094RE	SIES	Trimestrielle

Opérations	Type	Objectif
Les résultats aux examens - diplôme national du brevet ; - enseignement technologique et professionnel ; - baccalauréat général, technologique et professionnel ; - BTS. DEPP / Sies	Brevet et bac : enquête rapide sur les résultats agrégés par département, puis résultats au niveau individuel extraits de l'application OCEAN	
Dispositif SISE Sies	Exploitation du système de gestion des étudiants : SISE (étudiants)	Rassembler des données sur la scolarité des étudiants : Inscriptions Effectifs Diplômes Présence aux examens ...
Admission post-bac <b>Sies</b>	Dispositif d'inscription des jeunes bacheliers dans l'enseignement supérieur	Eclairer les choix d'orientation et les taux de demande des filières sélectives. Vérifier l'adéquation des orientations souhaitées et des inscriptions.
Bénéficiaires de bourses dans l'enseignement supérieur <b>Sies</b>	Exploitation des fichiers de gestion	Dénombrer les étudiants bénéficiaires selon l'échelon de bourse et la filière Effectuer des simulations
Enquête sur les stages à l'université <b>Sies</b>	Données agrégées recueillies auprès des établissements	Données sur le nombre de stagiaires, en fonction des caractéristiques des stages
Enquête Écoles doctorales <b>Sies</b>	Enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales	Décompte des diplômés de l'année n-1 et des inscrits de l'année n-1/n
Enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans le secteur des administrations  Sies	Plusieurs collectes sous statut administratif, questionnaire adressé aux : - établissements sous tutelle du MENESR; - établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MENESR ; - CHU et centres de lutte contre le cancer ; - organismes publics et services ministériels.	Connaître les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MESR et calcul des agrégats économiques officiels : DIRDA, DNRDA et DIRDA/PIB.
<u>Enquête légère sur les effectifs des organismes de recherche</u> <b>Sies</b>	Deux questionnaires, auprès des organismes publics, l'un pour les EPST, l'autre pour les EPIC	Connaître dès juin les effectifs (au 31/12 de l'année précédente) des organismes de recherche, détaillés par catégorie de personnel, sexe et type de contrat, ainsi que les flux de personnels.
Enquête Financeurs <b>Sies</b>	Moyens consacrés au financement de la R&D dans les services ministériels et les organismes financeurs	Connaissance du financement de la recherche
Enquête MIRES <b>Sies</b>	Objectifs socio-économiques des crédits budgétaires Recherche de la MIRES (Mission interministérielle Recherche et Enseignement	Calcul des objectifs socio-économiques des crédits budgétaires

Opérations	Type	Objectif
	supérieur)	
Salariés des établissements du secteur public et du secteur privé effectuant de la R&D <b>Sies</b>	Exploitation DADS et SIASP	Suivi annuel des effectifs et des salaires par profession
<b>Insee (DAR) et Sies</b>	Travail en partenariat avec la DAR sur les aspects R&D et innovation	Production de travaux d'études sur la R&D et l'innovation.
Financement de la R&T <b>Sies</b>	Questionnaire adressé aux collectivités territoriales pour connaître les budgets consacrés à la R&T	Mesurer les financements locaux en faveur de la recherche, du transfert de technologie et de l'innovation

### **Participation aux travaux de comptabilité nationale et alimentation des comptes satellite de l'environnement, de la santé et de l'éducation.**

#### **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Dans le supérieur, la couverture des établissements par le système « SISE » permet de supprimer progressivement l'enquête papier auprès de ces établissements. Cependant, certains établissements répondent encore à des enquêtes agrégées « papier ». A la rentrée 2011, ils ont eu la possibilité de répondre aux enquêtes « papier » sous forme dématérialisée via un site internet sécurisé (application CIDONES). Ce dispositif a été très bien accueilli par les écoles.

L'enrichissement du dispositif d'observation est pensé à travers un enrichissement des systèmes d'information. Les axes majeurs en seront d'une part le suivi de la mobilité étudiante, ensuite le repérage des modalités de formation (initiale ou continue).

De manière générale, les services s'efforcent de limiter les enquêtes auprès des établissements en utilisant les informations contenues dans les systèmes d'information du ministère. Les services statistiques des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche interviennent depuis de nombreuses années lors de la conception de ces systèmes afin qu'ils intègrent bien la dimension « pilotage global » des unités (de l'établissement à l'administration centrale), autrement dit qu'ils permettent d'établir des statistiques et des indicateurs pertinents et ne se limitent pas à la gestion purement administrative de cas individuels.

Depuis 2010, l'accélération de la dématérialisation des réponses aux enquêtes R&D grâce au site Internet dédié a été radicale. L'enquête auprès des entreprises et des centres techniques professionnels ne donne plus lieu à l'envoi d'un questionnaire papier : l'impact de cette initiative sur le taux de réponse dématérialisée a été important : en 2012, la quasi-totalité des réponses étaient faites via l'outil de réponse en ligne. Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que le taux de réponse global à l'enquête dépasse les 90%. Les modalités de réponses « groupées » dans le cas de grandes entreprises ou de groupes sont étudiées au cas par cas.

La dématérialisation de l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur, entamée en 2013, sera poursuivie en 2015.

La collecte de l'enquête administrative sur les budgets R&T des collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer est également dématérialisée, avec une application de collecte dédiée depuis l'enquête 2012. L'enquête, réalisée par le service depuis 2003, est désormais stabilisée (taux de réponse à 100 % pour les régions et les départements).

# Ministère de l'Intérieur

## Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

### 1. Exposé de synthèse

---

Le SSMSI a été créé, au sein du ministère de l'intérieur, en septembre 2014.

Depuis sa création, il a concentré ses efforts en termes de production de statistiques publiques sur l'amélioration et la fiabilisation des séries nationales relatives à la délinquance enregistrée par les forces de sécurité, dans un contexte de très forte évolution des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie. De grosses évolutions ont eu lieu au premier trimestre 2015 et d'autres, de moindre ampleur, sont attendues à la fin de l'année.

Ce travail, qui devrait aboutir à la mise en place à l'automne 2015 d'indicateurs mensuels construits, calculés et diffusés selon les normes de la statistique publique, a été plus long et complexe qu'imaginé initialement, du fait de l'inadaptation des systèmes d'information, conçus à des fins opérationnelles, aux traitements statistiques « standards ». Il est d'autant plus exigeant qu'un certains nombres de séries devront être retropolées pour répondre à la demande sociale de comparaisons temporelles larges.

Pour autant, ces travaux ont permis de mesurer la richesse potentielle des sources désormais en place et d'envisager en 2016 un enrichissement de la gamme des produits statistiques fournis par le SSMSI dans plusieurs directions :

- Diffusion de données localisées sur la base des lieux de commission des infractions (objectif qui n'était pas envisageable avec les systèmes d'enregistrement existant avant 2015)
- Mise au point de bases de données détail anonymisées rassemblant des infractions constatées par les forces de police et de gendarmerie
- Enrichissement de la liste des indicateurs à des domaines ou à des problématiques jusque-là difficilement abordées comme les violences intra familiales, la cyber délinquance ou les infractions liées aux origines ou à la religion des victimes.

Les statistiques produites par le SSMSI seront disponibles dans l'espace de diffusion internet InterStat, au côté de chiffres clés et d'études réalisées par le service, sur la base de plusieurs sources dont l'enquête Cadre de vie et sécurité.

L'effort de pédagogie, tant au sein du Ministère qu'auprès du grand public, sur le statut et les apports des différentes sources sera poursuivi, de même que le dialogue avec la SDES (SSM du ministère de la justice) et l'ONDRP sur la fiabilisation des données et la cohérence avec les informations relatives à la justice.

### 2. Travaux nouveaux pour 2016

---

#### 2.1. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2016

Fin des travaux de construction d'indicateurs mensuels réropolés relatifs à la délinquance enregistrée par les forces de sécurité : nouveaux indicateurs nationaux, systématisation de la production périodique de données localisées.

Analyse des sources pertinentes relatives aux contraventions dressées par la police et la gendarmerie (hors champs routier).



Analyse de la faisabilité et des apports statistiques de l'exploitation des sources administratives TAJ (traitement des antécédents judiciaires), FOVeS (Fichier et des objets volés et signalés) et de l'alimentation par les forces de sécurité du système CASSIOPEE du ministère de la justice.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

L'espace internet InterStat sera enrichi, en cours d'année, des nouvelles productions statistiques et des études menées par le service.

Une fois la qualité des données relatives aux infractions relevées par les services mises en forme (et homogénéisées entre la police et la gendarmerie), et toutes les garanties juridiques prises, le SSMSI construira une source statistique non nominative sur les infractions constatées. Cette source fera l'objet de produits standardisés mis à disposition, selon le niveau de finesse de l'information, soit via le réseau Quetelet sous forme de fichiers de production et de recherche, soit via le Centre d'accès sécurisé distant (CASD) s'il existe des risques de rupture de la confidentialité.

### **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016**

En collaboration avec l'ONDRP et le SSM du ministère de la justice, le SSMSI s'efforcera de faire progresser les outils d'appréhension statistique de l'ensemble de la filière pénale, d'une part en améliorant la coordination des nomenclatures utilisées par les systèmes d'information des deux ministères, d'autre part en produisant des statistiques adaptées à des analyses comparées..

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

Les analyses sur la qualité et la fiabilité des sources issues de l'enregistrement des procédures par les forces de sécurité permettront de déterminer les échelons territoriaux pertinents pour diffuser des données statistiques.

Dans tous les cas, les nouveaux systèmes d'information permettront de disposer d'une information plus riche sur la délinquance localisée au lieu de commission (et non plus seulement au lieu d'enregistrement), ce qui améliorera la pertinence des informations diffusées.

### **3.2. Aspects «européens »**

Le domaine de la sécurité ne fait pas l'objet, pour le moment, de règlements européens ni de production européenne normée, du fait de l'hétérogénéité des systèmes d'information dans le domaine. Pour autant, le SSMSI sera associé aux travaux d'Eurostat dans ce domaine.

Le SSMSI participera aux travaux internationaux relatifs à l'implémentation de la Nomenclature internationale des infractions récemment adoptée par l'ONU.

# Ministère de la Justice

## Sous Direction de la Statistique et des Études (SDSE)

### 1. Exposé de synthèse

---

Du côté de la production statistique, le système justice est en pleine refondation. Les réflexions sur un schéma directeur informatique du ministère ont permis de lancer début 2013 un grand projet de Système d'Information Décisionnel (SID) avec une logique de mutualisation des données au sein d'un entrepôt central. Ce projet ambitieux ouvre une nouvelle perspective pour la statistique et les études sur la justice, et donc un chantier prioritaire pour 2016. A terme, cet investissement devrait permettre de suivre des cohortes d'individus mis en cause, c'est-à-dire d'auteurs présumés d'infractions, le long de la filière pénale ; ce faisant, on pourra à l'avenir mieux articuler les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et de justice sur le traitement judiciaire de la délinquance enregistrée ; ceci renouvèlera aussi profondément la gamme des études possibles sur le domaine pénal. En parallèle, seront poursuivis des travaux réguliers de refonte visant à améliorer la collecte et la diffusion des statistiques sur les domaines civils.

Du côté de la diffusion, on vise à réaliser une nouvelle version plus légère de la publication papier de type annuaire statistique tout en privilégiant la mise en ligne rapide de résultats détaillés sur le site du ministère, c'est le deuxième chantier prioritaire.

### 2. Travaux nouveaux pour 2016

---

#### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

A ce jour, le programme d'enquête n'est pas encore fixé, il ne le sera qu'à l'automne 2015 lors de la réunion annuelle de la structure de concertation interne au ministère, le Conseil de la statistique et des études. Il est actuellement envisagé une nouvelle collecte auprès des Centres Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) ainsi qu'une collecte de décisions de juridictions relative à la mise en œuvre des mesures de protection des majeurs.

#### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

Le chantier majeur à moyen terme est celui de la mise en place d'un système d'information décisionnel (SID) dans le cadre d'un projet inter directionnel au sein du ministère.

Au cours des années 2010-2012, la SDSE a mené une expérimentation à partir de deux applications de gestion de la filière pénale : *Cassiopée (Chaîne Applicative Supportant le Système d'Information Orienté Procédure pénale et Enfant* qui gère la procédure pénale en juridiction), et *APPI (Application des Peines Probation Insertion* qui traite de l'application des peines prononcées). Le premier champ d'expérimentation a été celui de l'exécution des peines d'emprisonnement ferme en attente d'exécution, domaine sur lequel il n'y avait pas de source statistique fiable. Une deuxième étape de l'expérimentation a visé à enrichir radicalement les indicateurs de suivi de la filière pénale, de la phase d'arrivée au parquet au jugement par une approche en termes d'auteur. Une consolidation de la démarche a été engagée via le projet de Système d'Information Décisionnel (SID) lancé début 2013 par le Secrétariat général du ministère avec un pilotage assuré par la SDSE avec l'appui de la sous-direction de l'informatique. La cible est large puisqu'il s'agit de disposer à terme d'un véritable système d'information décisionnel en aval des multiples applications de gestion sur les domaines pénal, pénitentiaire, mineur et civil.

La mise en place du système d'information décisionnel concerne d'abord un socle pénal *Cassiopée*, c'est l'objet de la première version du système d'information décisionnel, dite SID V1, qui a été livrée en plusieurs lots successifs jusqu'en juin 2015. Au-delà de l'approche classique transversale en « affaires » des traditionnels « cadres du parquet », on commence ainsi à construire une statistique en « auteur » qui pourra s'articuler avec l'amont (les auteurs mis en cause signalés à la justice) et l'aval (l'exécution des peines par les auteurs et les enregistrements ultérieurs au casier judiciaire par auteur) ; il deviendra alors possible de suivre le devenir de cohortes d'auteurs. Par ailleurs, on peut désormais donner davantage de profondeur à l'analyse en introduisant des calculs de délais intermédiaires des procédures et en déclinant l'ensemble de ces indicateurs par nature d'affaires pour faire apparaître la diversité et la rapidité de la réponse pénale.

La version 2 qui est engagée pourrait aboutir en 2016. Elle visera d'abord à compléter la description de la filière pénale sur les mesures presentencielles et les jugements en lien avec les peines et mesures prononcées et avec les infractions concernées. Cette version verra ensuite l'ajout d'une deuxième source (*APPI*) qui décrit l'aménagement et la mise à exécution des peines ; rapprochée avec *Cassiopée*, cette source permet de constituer un premier un maillon de la filière pénale. Une expérimentation de rapprochement des deux sources sur données nominatives est envisagée sous réserve d'un aval de la CNIL ; seules des données cryptées seraient ensuite gérées dans le SID pour suivre des cohortes d'auteurs avec leurs peines à exécuter.

Un des apports de ce projet sera de mieux articuler les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et de justice sur le traitement judiciaire de la délinquance enregistrée. Par exemple pour un type de délinquance donnée, comme les vols avec violences, on pourra quantifier la réponse pénale : telle suite donnée, nombre de classements sans suite, de mesures alternatives (rappel à la loi, ...) de jugements avec les peines associées, mise à exécution et modes d'exécution de la peine (en utilisant comme prévu dans un second temps les données pénitentiaires...); on pourra aussi mesurer différents délais (de la commission des faits à l'enregistrement au parquet, puis à l'orientation puis au jugement et à la mise à exécution de la peine) ainsi que les éventuelles «requalifications» des infractions côté justice (par exemple, combien de vols avec armes déclarés initialement sont « requalifiés » par la justice comme vol avec violence). En bref, on saura répondre à une question récurrente des parlementaires et du grand public : que deviennent les personnes mis en cause par la police ou la gendarmerie pour tel type d'infractions ? Quelle est la réponse de la justice et dans quel délai intervient-elle ? Dès 2015, on diffusera de premières statistiques qui répondent à ces questions. Pour bien assurer l'articulation des statistiques de sécurité et de justice, on travaillera en liaison étroite avec l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) ainsi qu'avec le nouveau service statistique ministériel sur la sécurité intérieure (SSM-SI).

En ce qui concerne le domaine civil, il existe déjà une sorte d'entrepôt de données avec le Répertoire Général Civil (RGC) alimenté à partir de remontées des différents logiciels civils. La SDSE est engagée depuis plusieurs années dans une refonte progressive des dispositifs de constitution des bases de données statistiques en aval qui permet de suivre la vie des affaires. Sans modifier les principes de collecte, ces évolutions permettent de disposer d'informations plus rapidement, en flux mensuels, avec de nouveaux indicateurs (notamment de stock et de durée d'affaires en cours). Ces traitements permettent de disposer de bases alimentées en continu et centralisées. Ce processus de refonte devrait aboutir début 2016 sur les données des Conseils de Prud'hommes et des Tribunaux d'Instance. Par ailleurs, en 2016, la SDSE devrait participer aux groupes de travail associés au grand projet de refonte à moyen terme des chaînes civiles (projet PORTALIS).

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

Au-delà de la simple mise à disposition de fichiers et de tableaux, la SDSE réalise de nombreux travaux de diffusion (chiffre-clés, annuaire statistique, Infostat, rapports d'étude, contributions à différents observatoires,...). Ces dispositifs sont en cours de révision. L'objectif est d'organiser une offre de diffusion structurée autour de quatre niveaux :

- Internet pour des chiffres-clés, des publications, des tableaux et des définitions à destination de tous les publics (grand public et médias ; public spécialisé : parlementaires, professionnels du droit, chercheurs, ...) ; portage de tout ou partie des outils de présentation d'indicateurs chiffrés développés sur intranet. En particulier, on intégrera le principe d'alimenter systématiquement le portail gouvernemental d'Open data (ETALAB) pour renvoyer sur les données mises en ligne.
- Intranet pour les publics du ministère avec des tableaux détaillés en visant à une mise à disposition rapide, parfois avec des données provisoires ;

- Bases de données documentées avec droits d'accès différenciés en interne au ministère ;
  - Réponses à la demande, que l'on souhaiterait voir diminuer par recours aux données en ligne sur l'Internet comme sur l'Intranet.

On développera par ailleurs l'accès des chercheurs aux données via un dispositif sécurisé de la statistique publique (le centre d'accès sécurisé aux données, CASD). Des données sur les Conseils de prud'hommes et les PACS sont d'ores et déjà accessibles, on envisage d'ajouter des fichiers sur les condamnations.

La conception d'une nouvelle publication annuelle de type annuaire est engagée. D'un format similaire à de nombreuses publications statistiques (une page de commentaire en vis-à-vis d'une page de tableaux et graphiques), elle se décomposerait en 2 parties (une thématique et une par type de juridiction) ; elle reprendrait, en grande partie, les résultats présentés actuellement dans l'annuaire et la note annuelle de synthèse. Tous les tableaux seraient disponibles en format tableur sur les sites Internet et Intranet. Certains y seraient plus détaillés et/ou auraient une plus grande profondeur historique. Un sommaire prévisionnel est établi ; un projet sera présenté en interne au ministère d'ici fin 2015 et on envisage une première publication en 2016.

Plusieurs orientations sont envisagées pour les travaux d'études. Les chantiers prioritaires se situent en aval du système d'information décisionnel pénal. Des études pourraient être engagées en lien avec les projets de lois impulsés par le ministère, par exemple sur le thème de la prévention de récidive ou sur l'évaluation de la réforme pénale de 2014 ; elles devraient s'appuyer à l'avenir sur le suivi de cohortes rendu possible par le SID ; en particulier, il faudra à terme envisager une prolongation du panel des mineurs, qui existe depuis l'an 2000 ; ceci rendrait possible le suivi - en matière pénale - des jeunes qui ont commis une infraction en tant que mineur jusqu'à leurs 25 ans. Concernant le domaine civil, plusieurs travaux d'études sont prévus principalement sur le thème des ruptures d'union en aval de plusieurs opérations d'enquêtes sur ce thème ainsi que sur celui de la protection juridique des majeurs. D'autres sujets d'étude pourraient être abordés en partenariat avec le CESDIP, Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (constitution de séries longues Justice) ou avec d'autres laboratoires de recherche (CREST, Centre de Recherche en Economie et Statistique, avec la poursuite d'un programme d'étude sur les peines prononcées à partir du casier judiciaire)

### **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

#### **3.1. Aspects « Territoires »**

La statistique Justice comporte par construction une dimension locale, mais sur le contour très particulier des différentes juridictions (35 Cours d'Appel, 160 tribunaux de grande instance, 305 tribunaux d'instance et de police, 210 Conseils de Prud'hommes, 135 tribunaux de commerce) ; des statistiques par juridiction et par département sont régulièrement mises en ligne sur le site du ministère.

On pourrait sans doute aller plus loin, par exemple sur l'accessibilité des populations aux juridictions, thème important pour appuyer une éventuelle poursuite de la réforme de la carte judiciaire dans les prochaines années ; en 2013, un travail de ce type a été réalisé sur un champ partiel. De même, en 2013, on a conduit un exercice de projections départementales d'activité des juridictions à l'horizon 2030 selon un modèle qui s'appuie sur les projections démographiques de l'Insee. Pour le moment, aucun travail de ce genre n'est prévu en 2016, mais la SDSE pourrait être amenée à prolonger ces travaux en réponse à des demandes internes au ministère.

#### **3.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Potentiellement, la statistique justice peut servir à caractériser l'environnement social à un niveau local (par ressort de juridiction). Pour le moment, la SDSE ne contribue aux indicateurs localisés de développement durable que pour des comptages de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle. Il reste à mener une étude de faisabilité pour déterminer d'autres indicateurs pertinents et réalistes pour éclairer davantage cette dimension.

### 3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Concourent à cet objectif des enquêtes ponctuelles auprès de justiciables sur leur « satisfaction » par rapport à la justice : victimes d'infractions pénales, usagers des maisons de justice du droit, parents séparés et résidence des enfants, usagers des services d'accueil des juridictions,....Ce jeu d'enquêtes permet une approche de la qualité de la justice rendue sur des thèmes précis, lesquels sont fixés en fonction des priorités du ministère, d'où des demandes qui relèvent plutôt actuellement du droit de la famille ou de l'accès à la justice.

En termes d'études, la SDSE apporte une contribution ponctuelle aux études d'impact et à l'évaluation des politiques publiques de justice en fonction de l'actualité des projets législatifs, mais l'offre mériterait d'être étoffée. Il y a là un chantier méthodologique conséquent pour développer une approche plus quantitative sur le fonctionnement de la justice et sur l'impact des nombreuses lois visant à améliorer ce fonctionnement. A terme, la possibilité de suivre des cohortes le long de la filière pénale devrait enrichir les études d'évaluation.

### 3.4. Aspects «européens »

Le Conseil de l'Europe a créé une commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ) dont une des tâches est l'élaboration et l'exploitation d'un questionnaire sur la justice adressé aux pays membres : données statistiques et informations sur l'organisation et la procédure judiciaire. La SDSE est responsable de la réponse au questionnaire. La prochaine réponse sur les données 2014 sera publiée par la CEPEJ en septembre 2016. Cette approche est assez frustrante, le domaine des comparaisons internationales reste encore un domaine peu défriché sur la justice ; il faudrait certainement adopter une approche économique plus large de la justice (de type compte satellite) pour consolider les exercices de comparaisons internationales.

## 4. Opérations répétitives

---

Rappelons un important travail permanent de diffusion en termes de publications :

- **Chiffres-clés** : synthèse chiffrée sans commentaire. Publication présente sur internet et fascicule papier, publication en octobre n+1 sur les données de l'année n..

- **Annuaire statistique** : publication traditionnellement sur support « papier » avec des séries chronologiques sur 5 ans; publication papier de l'édition 2011-2012 début juillet 2012 suivie par une mise à jour progressive des principaux tableaux sur internet. Projet de rénovation en cours

- **Infostat**, publication de 4 à 8 pages permettant de vulgariser les résultats des études. Ont été publiés récemment les Infostats suivants :

- L'opinion des Français sur la justice (n°125, janvier 2014)
- Le profil des pacésés (n°126, février 2014)
- Une approche statistique des personnes condamnées (n°127, avril 2014)
- Une pension alimentaire fixée par les juges pour les deux tiers des enfants de parents séparés (n°128, mai 2014)
- Le travail d'intérêt général, 30 ans après sa création (n°129, juin 2014)
- Quelles entreprises font l'objet d'une ouverture de procédure collective (n°130, septembre 2014)
- Les chiffres de la justice française à l'aune des critères européens d'efficacité (n°131, octobre 2014)
- Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000 (n°132, janvier 2015).
- Une justice pénale des mineurs adaptée à une délinquance particulière (n° 133, février 2015)
- Les durées de traitement des affaires pénales en justice (n° 134, avril 2015).

- **Publications récurrentes** :

- Contribution du ministère de la Justice au bilan de l'Observatoire de la sécurité routière.
- Contribution du ministère de la Justice au rapport annuel de l'ONDRP.
- Rapport d'activité annuel des Maisons de Justice et du Droit.
- Les condamnations prononcées : synthèse et compilation de tableaux sur une année de condamnations.

- L'activité judiciaire de l'année n : note de synthèse sur l'activité judiciaire de l'année écoulée à l'été n+1.
- Contribution aux publications INSEE (Tableaux de l'Économie Française, France portrait social, annuaire statistique de la France) et aux Tableaux Économiques régionaux.

## **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Sans objet en ce qui concerne le ministère de la Justice.

# Mutualité sociale agricole (MSA)- Caisse centrale

## Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques

### 1. Exposé de synthèse

---

La direction des Études, des Répertoires et des Statistiques (DERS) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salariés et salariés dans le champ de couverture du régime agricole.

Aussi, la CCMSA se positionne dans une démarche volontariste d'accroissement des analyses relatives aux populations agricoles. Il s'agit de répondre aux demandes toujours plus nombreuses des acteurs du monde agricole, professionnels ou institutionnels, avec l'objectif de nourrir la réflexion sur la protection sociale et l'emploi agricole. L'objectif est de conforter ce rôle d'expert de référence et de donner encore davantage de visibilité aux travaux réalisés. La CCMSA a opté pour une démarche de diffusion orientée clients, en proposant plusieurs formats de publication et supports de diffusion adaptés aux destinataires.

Du fait de la richesse et de l'étendue des données disponibles, mais aussi du nombre de champs couverts, des nombreuses conventions d'échange de données statistiques sont établies avec les différents acteurs de la statistique publique, les instituts de recherche et les partenaires sociaux. L'objectif est d'accroître encore le nombre d'échanges tout en formalisant systématiquement la diffusion des données à destination des partenaires ou des tutelles par la signature de conventions.

En 2013, l'Autorité de la statistique publique a labellisé comme statistique publique les statistiques produites par la MSA dans les domaines suivants :

- Statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés agricoles
- Statistiques des bénéficiaires de prestations familiales
- Statistiques des bénéficiaires de pensions salariés et non-salariés agricoles
- Statistiques d'accidents du travail et maladies professionnelles des salariés et non-salariés agricoles.

L'ASP reconnaît ainsi la qualité et la pertinence des données produites, et leur contribution unique à la connaissance des populations agricoles, actives ou retraitées, non salariées ou salariées agricoles.

Les actions de la DERS en 2016 s'inscrivent en cohérence par rapport à cette labellisation. L'objectif est de maintenir les conditions de cette labellisation pour garantir son renouvellement en 2018, et éventuellement permettre son élargissement aux domaines pas encore labellisés. Ceci passe par un renforcement de la maîtrise de la qualité dans les processus de production des données statistiques.

Comme les autres producteurs et diffuseurs de données publiques, la CCMSA voit son environnement institutionnel changer avec l'ouverture des données publiques (open data). Avec la volonté de s'inscrire dans ce mouvement de manière active, la Ders porte à moyen terme le projet d'accroître l'offre de données statistiques disponibles sur Internet, notamment en créant sur un site dédié, intuitif et le plus ouvert possible, avec des formats de données directement exportables et manipulables par les utilisateurs.

## **2. Travaux nouveaux pour 2016**

---

### **2.1. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2016**

Afin de répondre à des demandes de la DSS à la suite de la mise en place du tiers-payant intégral à compter du 1er juillet 2015 ou dans le cadre de la préparation de la LFSS, la DERS mettra en place un nouveaux flux relatifs aux bénéficiaires et aux demandes d'attestation de droit à l'acquisition de l'ACS (d'Aide à la Complémentaire Santé). La DERS produira des états statistiques permettant le suivi de ces nouvelles informations.

L'article 43 de la loi du 20/01/2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites prévoit un dispositif de Liquidation Unique des trois Régimes Alignés (CNAV, RSI et MSA-SA). A partir du 1er janvier 2017, la pension d'un assuré affilié à plusieurs des régimes concernés sera calculée comme si l'assuré n'avait relevé que d'un seul régime. Le suivi de la population concernée sera possible grâce à la mise en place d'un entrepôt statistique associé et qui permettra à la fois de suivre le flux de liquidations effectuées par chacun des régimes au titre de la LURA ainsi que le stock de pensionnés dont la liquidation a été effectuée dans le cadre de la LURA.

L'article L.161-17-1-2 du code de la sécurité sociale met en place la création du Répertoire Général des Carrières Unique (RGCU) qui devra être alimenté par tous les régimes de retraite de base et complémentaires légalement obligatoires. Ce répertoire unique et commun à tous les régimes regroupera l'ensemble des données de carrière nécessaire à la liquidation de la pension par les régimes de retraite. Le suivi statistique sera réalisé à partir d'une duplication du RGCU (périodicité annuelle) et sera consultable par tous les régimes (dans le respect des dispositions de la loi de 1951 et de la loi 1978).

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

Comme chaque année, l'Observatoire Économique et Social (OES) et les tableaux de bord de la MSA fournissent des données au niveau cantonal, départemental ou régional. La diffusion des données est conforme au respect des obligations relatif au secret statistique.

La Ders va faire l'acquisition dans le courant du second semestre 2015 d'un outil de publication cartographique dont l'objectif immédiat est de diffuser les données disponibles de la CCMSA sur intranet. Dans un second temps, il devrait être installé sur Internet via un nouveau site dédié aux statistiques en 2017, afin que les données soient accessibles à un plus large public, et toujours dans le respect des règles du secret statistique. Il est prévu que, dans la mesure de leur disponibilité, une large sélection d'indicateurs soit accessible au niveau communal, ou à défaut au niveau du bassin de vie ou du département.

### **3.2. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Les travaux statistiques de la DERS permettent à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole et son évolution.

Ils contribuent à un suivi de la dépense entrant dans le champ de l'ONDAM, à une meilleure orientation de la gestion du risque et à l'évaluation des actions de maîtrise médicalisée.

Ils répondent aux besoins statistiques des partenaires sociaux et des pouvoirs publics concernant l'emploi agricole (salarié et non salarié) et le recours aux dispositifs d'acquisition de droits retraites.

Les statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés de la MSA alimentent l'observatoire du développement rural (ODR), géré par l'INRA. Cet observatoire met à disposition des évaluateurs de la politique agricole commune des éléments de référence de population pour procéder à l'évaluation.



Au delà de sa fonctionnalité d'origine, l'ODR sert aussi à alimenter une plateforme de données quantitatives unitaires accessible aux chercheurs de l'INRA pour leurs études sociologiques et économiques de l'emploi agricole. L'ODR a aussi une vocation de service public de mise à disposition des indicateurs concernant la mise en oeuvre des politiques publiques agricoles ; dans ce cadre, les indicateurs construits avec les données MSA, sont accessibles sur Internet sur le site de l'ODR.

Au-delà de la participation à l'ODR, la DERS collabore avec l'INRA et des laboratoires universitaires, sur des projets de recherche en sciences économiques et sociales dans le domaine agricole.

Les données statistiques de la DERS alimentent l'observatoire des retraites des non-salariés agricoles mis en place en 2012 par la sous-direction du travail et de la protection sociale du Ministère de l'Agriculture.

Enfin, en partenariat avec le SSP du Ministère de l'Agriculture, la DERS collabore au bilan annuel de l'emploi agricole en mobilisant les données d'emploi non salarié et salarié MSA pour réaliser un suivi de l'emploi dans la période intercensitaire entre deux recensements agricoles. Les évolutions d'indicateurs d'emploi agricole à la MSA, après réduction au périmètre du recensement, sont utilisées pour faire évoluer les dénombrements des emplois agricoles issus du recensement de l'agriculture 2010, jusqu'au futur recensement 2020.

### **3.4. Aspects « européens »**

Conformément à la législation européenne (règlement n°349/2011 de la Commission européenne du 11 avril 2011 relatif à la transmission des statistiques sur les accidents du travail), les pouvoirs publics français devront transmettre annuellement à Eurostat des données sur les accidents du travail (AT).

La collecte de ces données se fait auprès de chaque régime de Sécurité sociale par l'intermédiaire de Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS)

Pour les données relatives aux salariés affiliés au régime agricole, la transmission des données se fera dans le cadre d'une convention d'échange de données AT entre la CCMSA, la DARES et l'InVS.

La DERS coopère avec la DARES et l'InVS, et étudie les conditions nécessaires à mettre en oeuvre pour la réalisation de ce dispositif.

## **4. Opérations répétitives**

---

Les travaux répétitifs des directions de la CCMSA concernent la fourniture d'informations sur le régime agricole :

- les prestations et les patients couverts,
- les prestations vieillesse et les effectifs de retraités, y compris retraite complémentaire des non-salariés agricoles,
- les prestations familiales, de logement et les minima sociaux ainsi que les allocataires et bénéficiaires,
- les dépenses d'accidents du travail et les effectifs accidentés,
- les employeurs et les salariés du régime agricole : évolution des effectifs, des assiettes, et des cotisations,
- les non salariés du régime agricole : évolution des effectifs, nouveaux installés, assiettes et cotisations.

La CCMSA participe également à différentes opérations dans le cadre de l'inter-régime, notamment à la fourniture des données sur les prestations maladie pour le SNIIRAM, des échantillons inter-régime (EPIBAM, EIC, EIR, ENIAMS), de l'enquête santé et protection sociales (ESPS) et des enquêtes ponctuelles de l'IRDES, de l'InVS et de la DREES.

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2016
<b>MALADIE</b>	<b>RAAMSES</b> système d'information des prestations maladie	Paiement des prestations maladie par les CMSA et les autres assureurs	exhaustif	mensuel	Organisme assureur, branche, risque Informations sur : les prestations par types d'actes et spécialité de praticien .le dénombrement des malades et leur consommation par grands agrégats .données relatives au dispositif « parcours de soins », aux filières de soins les accidents du travail et les soins et rentes en découlant .les prestations résultant d'hospitalisation en établissements privés . le codage des actes de biologie, de pharmacie, de la CCAM et LPP	Tableaux de bord mensuel Tableaux de suivi des objectifs quantifiés nationaux par profession de santé, de l'ONDAM et des dépenses déléguées Statistiques mensuelles Synthèses Etudes Transmission aux caisses et organismes d'informations nécessaires à la gestion du risque, aux travaux des URCAM et des ARH - Participation aux à l'enquête Santé et protection sociale (ESPS) et aux enquêtes ponctuelles de l'IRDES et de la DREES - Consommation de médicaments de la population agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2016
	<b>ETAPRO</b> - Dénombrement de la population protégée AMEXA	Assurés, ayants droit	Exhaustif	<b>ANNUELLE</b>	Organisme assureur Branche Ouvrant droit Ayant droit	-Transmission d'informations nécessaires à la direction de la Sécurité sociale Annuaire statistique population (résultats nationaux et départementaux) Publication Chiffres Utiles Synthèses Outil de restitution « Population et activité du réseau MSA »	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	<b>CMU complémentaire</b>	Assurés, ayants droits	Exhaustif	Mensuelle	Dénombrement des bénéficiaires	Transmission au Fonds CMUC Tableaux de bords	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	<b>PATHO</b> - Pathologies des bénéficiaires du régime agricole	Pathologies ouvrant droit à exonération	Exhaustif	Mensuelle	n°AID, code CIM de la pathologie, caractéristiques bénéficiaire, dates de début et fin d'exonération.	Tableau de bord des ALD, transmission de données INCa, InVS, FNORS,	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2016
<b>VIEILLESSE</b>	<b>SIVA</b> Système d'information des prestations vieillesse agricole - des <b>Salariés</b> - des <b>Non Salariés</b>	Paiement des prestations vieillesse par les MSA	Exhaustif	Trimestrielle	Bénéficiaire Gestion des droits Base de paiement Montants	États trimestriels États annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Synthèse Études Observatoire des retraites agricoles : ODRA Tableaux de suivi des retraites (DREES) Échantillon inter-régime de retraités (DREES) Échantillon inter régimes de cotisants (DREES) Compensation démographique Justificatifs statistiques des paiements de prestations non contributives (FSV) Tableaux de bord trimestriels Sous-direction du travail et de la protection sociale du Ministère de l'Agriculture : Observatoire des retraites des non-salariés agricoles.	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2016
<b>FAMILLE</b>	<b>SISPREFAL</b> Système statistique d'information des prestations familiales et de logement des salariés et des non-salariés agricoles	Droits aux prestations familiales, de logement et aux minima sociaux dans le semestre.	Exhaustif	Semestrielle	Allocataire Logement Prestations Bénéficiaires Ressources	États semestriels États annuels Annuaire statistiques : -Résultats nationaux -Résultats départementaux Synthèses SID Famille	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	<b>Fichier rSa</b>	Bénéficiaires du rSa	Exhaustif	mensuelle	Allocataire Prestations Bénéficiaires Ressources	Bilan - ministère des solidarités et de la cohésion sociale	

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2016
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL</b>	<b>SIMPAT</b> Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail des salariés agricoles.	Paiement des prestations AT par les MSA Causes et circonstances des accidents.	Exhaustif	Trimestrielle	Organisme Employeur Victime Accident Rente	États trimestriels et annuels Annuaire statistique Statistiques internationales : - des accidents du travail - des maladies professionnelles synthèses (BIT) SID AT	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	<b>OREADE</b> Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail des non salariés agricoles.	Causes et circonstances des accidents.	Exhaustif	Trimestrielle	Organisme Victime Accident Rente	États trimestriels et annuels Annuaire statistique synthèses SID ATEXA	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	<b>SAEXA</b> Système d'information des personnes affiliées à l'assurance accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA)	Affilié	Exhaustif	Trimestrielle	Assureur Statut Catégorie risque	de Etats annuels Annuaire statistique SID ATEXA	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	<b>Enquête - accidents mortels du travail</b> Régime des salariés et des non salariés agricoles		Exhaustif	Un questionnaire est complété par les MSA pour chaque accident mortel.	Victime Accident	Synthèses SID ATEXA	

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2016
<b>ACTIVITÉ SALARIÉE</b>	<b>SISAL</b> Système d'information des salariés agricoles	Émissions de cotisations et contributions sociales	Exhaustif	Trimestriel	Employeurs Effectifs cotisants Entreprises, établissements, activités, salariés, contrats de travail, déclarations de main d'œuvre, cotisations et contributions sociales ou conventionnelles	États récapitulatifs trimestriels États récapitulatifs annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Synthèses et études de l'emploi agricole Observatoire de l'emploi agricole UNEDIC : Fichier trimestriel et annuel des cotisants UNEDIC Ministère de l'agriculture : tableaux de bord trimestriel et annuel de l'emploi agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives portant sur les charges sociales
	<b>Flux DUE</b>	Intentions d'embauche	Exhaustif	Mensuel	Entreprises, établissements, activités, secteur géographique, salarié, contrat de travail, sexe, âge	Tableau de bord des "intentions d'embauche" de la MSA	
	<b>ACTIVITE NON SALARIÉE</b>	<b>Réseau trois branches SIERA</b>	Assiettes, Cotisations cotisants et Entreprises	Cotisants actifs	Annuel	Chef d'exploitation Exploitation Assiette Cotisations Ventilations des cotisations, des assiettes des cotisants pour les cotisations légales et conventionnelles	Études financières Observatoire des cotisants non-salariés COTAGRI États récapitulatifs annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Tableaux de bord de l'emploi non salarié agricole
	<b>Suivi des installations en agriculture</b>	Exploitants agricoles assujettis par la MSA	Exhaustif	+Enquête complémentaire à la demande des MSA	Caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation Stratégie d'adaptation Conditions de l'installation		

# Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

## Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP)

### Objectif général : Une double compétence : diffusion statistique et recherche

Dans la continuité du programme 2015, conformément aux prérogatives de l'ONDRP et aux orientations inscrites dans le nouveau décret relatif à l'INHESJ, le programme de travail proposé pour 2016 vise à répondre à trois objectifs :

1. Renforcer l'activité de diffusion statistique
2. Développer l'axe recherche
3. Accroître la cohérence générale de la production

Depuis sa création et au cours des années qui ont suivi, l'ONDRP a eu pour mission de collecter et diffuser les statistiques de la criminalité et de la délinquance enregistrée, d'exploiter les résultats de l'enquête CVS et de relayer des éléments statistiques issus du Ministère de la Justice, développant ainsi les approches multi-sources.

### Diffuser l'ensemble des données regroupées par thématique

Le positionnement de l'Observatoire quant à la diffusion statistique doit conserver les traits qui ont fait sa crédibilité et sa légitimité, à savoir l'indépendance éditoriale, la transparence, la neutralité et la rigueur.

Doivent s'ajouter à ces objectifs renouvelés, la systématisation et l'exhaustivité. La diffusion de statistiques traitées à travers des formats tableurs ou des travaux rédigés courts (Flash, Note) par grandes thématiques pourrait se faire de manière plus systématique et plus détaillée qu'auparavant.

Une partie de la diffusion statistique en vue d'une exploitation des tables brutes est assurée par le canal Cartocrime.net. Il conviendra de faire évoluer le portail vers les données territorialisées. Une orientation accentuée *open data* et une intégration dans le site web de l'ONDRP sont programmées pour 2016.

### Développer l'analyse, la recherche et l'enseignement

Parallèlement à ce renforcement, l'Observatoire doit poursuivre ses activités d'analyse et de recherche.

La richesse de la matière dont dispose l'ONDRP offre la possibilité de traiter de nombreuses problématiques de manière fine et approfondie. Cela lui permet d'élaborer des hypothèses susceptibles d'expliquer les évolutions observées.

L'identification claire de ces deux missions doit permettre de renforcer la place de l'Observatoire comme diffuseur de statistiques et de développer son rôle d'analyste de la criminalité et de la délinquance en France. L'ONDRP sera ainsi en mesure de proposer une information plus complète et plus accessible qu'auparavant.



## **Les thématiques à traiter en 2016**

Au regard des travaux en cours ou à venir, les thématiques suivantes peuvent être développées. Cette présentation sous forme de sujet plutôt que par sources prend sens si l'on organise la production de chaque thématique comme une séquence logique à travers l'utilisation des différents formats de diffusion existants.

Ainsi pour l'année 2016, sept thématiques principales peuvent se dégager.

### **Transports**

- Poursuite des travaux sur les atteintes dans les transports (CVS)
- Étude du profil des victimes (SRPT)
- Étude de la tendance des atteintes (SRPT)
- Étude cartographique du réseau et des atteintes (SRPT)

### **Stupéfiants**

- Étude des profils des personnes interpellées pour trafic de stupéfiants
- Poursuite des travaux portant sur l'observation des phénomènes de drogue dans le quartier (CVS)

### **Homicide**

- Analyse fine à la NATINF de la composition de l'index 6 « des coups et blessures volontaires ayant entraînés la mort »
- Travail sur les données condamnations pour homicide(s)
- Étude des homicides enregistrés par les instituts médicaux-légaux.

### **Violences personnelles sensibles**

- Reprise de la fiche « Violences au sein du couple » sous forme de Repères ou Grand Angle. (multi-source)
- Analyse des profils de victimes de violences discriminatoires (CVS)
- Travail d'analyse sur les auteurs d'agressions sexuelles

### **Géographie du crime**

- Evolution de Cartocrime vers une diffusion au lieu de commission (commune) de l'infraction (statistique territorialisée).

### **Cambriolages**

- Étude des équipements de sécurité des ménages en France métropolitaine
- Comparaisons internationales

### **MARGIN et le sentiment d'insécurité dans les zones marginalisées**

Création d'une typologie des quartiers sur la base des caractéristiques écologiques et des différents champs d'observations d'activité délinquante ou criminelle dans le quartier (alcool, drogue, prostitution, trafic, etc.) (CVS). Conceptualisation de l'insécurité sous un angle socio-économique ; conceptualisation de l'insécurité sous un angle socio-géographique